

ABEST
Ingénierie

75 rue Dérobert - 73400 UGINE
Tél. 04 79 89 75 75 - Fax 04 79 89 75 76
Mél. ingenierie@abest.fr - <http://www.abest.fr>



Mairie de Veynes
Place de la République BP 26
05 400 VEYNES
Tél. 04-92-58-10-22

AMENAGEMENTS SITE D'ACTIVITES DU PLAN D'EAU DES ISCLES

Commune : VEYNES

Dossier cas par cas

- 1- Formulaire
- 2- Projet
- 3- Photos environnement proche et lointain
- ➔ 4- Note complémentaire

ABEST – n°14-066 Etude sites activités VEYNES\K par K\ind 0\14-066 4_Note.doc

INDICE	DATE	ETAB.	VERIF.	OBSERVATIONS - MODIFICATIONS
0	27-06-16	AL	DL	PREMIERE DIFFUSION

NOTE COMPLEMENTAIRE

CAS PAR CAS

1	Contexte.....	2
2	Cadre géographique.....	2
3	Présentation du projet	2
4	Diagnostic écologique du site	3
4.1	Périmètres de protection et d'inventaires pour le patrimoine naturel.....	3
4.2	Zones humides.....	4
4.3	Trame verte et bleues	5
4.4	Flore.....	5
4.5	Faune.....	5
4.5.1	Oiseaux.....	5
4.5.2	Chiroptères	6
4.5.3	Autres mammifères	6
4.5.4	Reptiles	6
4.5.5	Amphibiens	7
4.5.6	Insectes.....	7
4.5.7	Crustacés.....	8
4.6	Milieus.....	8
5	Effets sur la biodiversité existante	8
6	Effets sur les zones à sensibilité particulières.....	10
6.1	Effets sur les zones humides :.....	10
6.2	Effets sur les sites Natura 2000.....	10
6.3	Effets sur les zones de répartition des eaux (ZRE).....	10
6.3.1	Effets sur les écoulements d'eau de surface	10
6.3.2	Effets sur les écoulements d'eau des cours d'eau	10
6.4	Effets sur les monuments historiques	10
7	Effets sur les risques naturels.....	10
8	Mesures correctrices et compensatoires	11
8.1	Mesures d'évitement	11
8.2	Mesures de réduction :.....	12
8.3	Mesures de compensation :	12

1 Contexte

La commune de Veynes souhaite le réaménagement de la base de loisirs des Iscles, site d'activités de pleine nature. Ce projet permettra la revalorisation de ce site redynamisant ainsi les activités liées au tourisme et aux loisirs de la commune de Veynes.

Le présent projet porte sur la création de parkings et voie d'accès au plan d'eau, dont des voies à mobilité douce, ainsi que de plusieurs aménagements pour des activités sportivo-ludiques en pourtour de celui-ci ainsi que sur l'ilot.

2 Cadre géographique

Le plan d'eau des Iscles est situé au Sud-Ouest de la commune de Veynes, dans le département des Hautes-Alpes, à 780m d'altitude.

L'accès se fait aujourd'hui via une route qui amène à un parking en bordure de lac, et il se trouve à proximité du camping des Rives du Lac. Un restaurant est situé en bordure du lac, sur les rives Est.

Actuellement, la base de loisirs est ouverte pour la baignade (surveillée ou non) et la pêche. Il comprend en outre des aires de pique-nique aménagées, des barbecues, un mini-golf, des terrains de boules et une aire à disposition des camping-cars.

Un parcours aventure est développé sur la partie forestière des rives Ouest du lac. Ce parc aventures est ouvert durant la saison estivale et les week-ends de beau temps.

3 Présentation du projet

Le projet se déroulera en 4 phases de travaux, avec une phase par année. Chaque phase de travaux apportera une amélioration de la base de loisirs, et sera réalisée en dehors des vacances scolaires, permettant l'ouverture de la base de loisirs entre chaque période de travaux et notamment sur la saison estivale :

- Phase 1 :
 - Signalisation : faciliter l'accès depuis le versant d'Oze
 - Recul des aires de stationnement, aménagement parking de 24 places payant, et voie routière accès et retour futur parking
 - Réaménagement des cheminements sur les berges du plan d'eau
 - Création d'un point d'information/accueil : centralisation des équipements de services sur la base de loisirs
 - Création des voies de circulation mobilité douce
 - Création d'espaces "verts" : plages de sable et abords du plan d'eau avec pelouses et zones ombragées
- Phase 2 :
 - Création d'un parking VL gratuit : 180 places
 - Création d'un parking VL payant : 130 places
 - Création d'une aire d'accueil camping-car : 25 emplacements et une aire de service
 - Création d'un parking bus sans enrobé
- Phase 3 :
 - Aménagement de l'ilot : thématization / jeu scénarisé aquatique thématique

- Aménagement du pôle "Tout Petits" : aire de jeux, acro-bungy, manège bois à propulsion humaine
- Enrobage du parking bus
- Aménagement du pôle "Ados"
- Développement de la voie de circulation mobilité douce vers les aires de stationnement

- Phase 4 :
 - Prolongation voie de circulation mobilité douce depuis la porte d'entrée principale
 - Mise en place de la signalétique d'accueil et de la signalétique directionnelle et informative
 - Création d'un terrain de beach-volley
 - Diversification des activités aquatiques : stand-up paddle

- Projets futurs éventuels :
 - Installation d'un téléski nautique : développement de l'offre nautique

L'emprise des travaux s'élève à environ 65 700 m² (se référer au plan « 4- Plan des abords du projet » de la pièce « 2- Projet » du présent dossier). Les déblais issus des travaux seront réutilisés sur site. La profondeur maximale des travaux sera de 0,8 m de profondeur pour le creusement des tranchées destinées à accueillir les réseaux secs.

Une fois tous les travaux finis, la base de loisirs sera en exploitation avec ouverture du plan d'eau et de ses diverses activités possibles : stand-up paddle, bac, jeux thématiques sur l'îlot, beach-volley et slackline (pôle ado), baignade, restauration, carrousel à propulsion humaine, aire de jeux pour les tous petits, trampoline acro-bungy, téléski nautique...

Actuellement sur la base de loisirs, le stationnement se fait de manière anarchique, sans réel parking délimité. On ne trouve pas de séparateur d'hydrocarbure, et aucun réseau de récupération des eaux pluviales n'a été mis en place. Le projet a donc aussi pour but de réorganiser l'espace en pourtour du plan d'eau de manière réfléchie, et de façon à empêcher la divagation du public.

Le stationnement des véhicules motorisés se fera en amont du plan d'eau avec des parkings payants à proximité immédiate de celui-ci et des parkings gratuits un peu plus loin, ils seront respectivement de 130 et 180 places. Des parkings camping-cars (25 places avec air de vidange), et bus, seront spécialement créés en amont de la base de loisirs. Enfin, l'accès à la base de loisirs en mobilité douce sera possible et favorisé grâce à des voies dédiées.

4 Diagnostic écologique du site

Un pré-diagnostic a été effectué sur le site de projet (annexe), dont les enjeux sont rappelés ci-dessous. Des inventaires exhaustifs faune flore et habitats sont en cours de réalisation pour le Dossier Loi sur l'Eau ainsi que pour le dossier d'incidences Natura 2000.

4.1 Périmètres de protection et d'inventaires pour le patrimoine naturel

Un périmètre contractuel NATURA 2000 est recensé en limite de l'aire d'étude immédiate englobant le Petit Buëch : ZSC FR9301519 "Le Buëch". Et à 2,68 km se trouve un deuxième périmètre : la ZSC FR9301511 "Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur".

Le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales se trouve aussi en périphérie immédiate du projet.

Les périmètres d'inventaires les plus proches recensés sur et aux environs de la zone d'étude sont les suivants :

- en périphérie immédiate la ZNIEFF de type I 05130211 "Le Petit Buëch, ses ripisylves et ses iscles du serre de la Vigne à sa confluence avec le Grand Buëch" ;
- en périphérie immédiate la ZNIEFF de type II 05130100 "Le Grand Buëch et le Petit Buëch à l'aval de Veynes jusqu'à la confluence avec la Durance et leurs principaux affluents : le Céans, la Blème et la Blaisance".

Un périmètre de protection par maîtrise foncière est géré par le CEN PACA pour la commune de Veynes : le Marais des Iscles. « La zone humide se trouve en bordure de la zone d'étude immédiate. Les milieux sont très différents entre le marais (zone très naturelle) et la zone d'étude (zone en grande partie artificialisée). Le secteur de l'Adoux du Fontanil constitue une zone de transition à travers de laquelle des échanges peuvent avoir lieu. Le site d'étude peut par exemple constituer des zones d'alimentation (terrain de chasse) et/ou de reproduction complémentaires pour les espèces présentes dans le marais (oiseaux, chiroptères, amphibiens). » (source ECOTER).



Localisation du Marais des Iscles (Source : CEN PACA, Diagnostic du plan de gestion 2015 -2020).

4.2 Zones humides

(source ECOTER)

Le site est localisé entre deux zones humides. Ces dernières sont aujourd'hui définies réglementairement selon la circulaire ministérielle du 24 juin 2008. Le SDAGE Rhône-Méditerranée a également apporté des précisions réglementaires : lorsqu'un projet détruit ou dégrade une zone humide, des mesures compensatoires doivent être prévues.

Vis-à-vis du projet, les deux zones humides encadrent au nord et au sud l'aire d'étude immédiate : le Marais des Iscles et Petit Buëch. Ce sont des zones particulièrement sensibles à toute destruction, dégradation ou altération du fonctionnement et de l'état de conservation. Leur fonctionnement et le maintien de leur état de conservation est à prendre en compte par le projet.

4.3 Trame verte et bleues

(source ECOTER)

La zone d'étude fait partie d'une trame bleue à préserver, la vallée du petit Buëch qui constitue un lien naturel entre les zones de milieux ouverts (milieux agricoles) encore existants le long de la vallée. Cette vallée est insérée dans un grand ensemble naturel, à dominante fermée (des boisements pour l'essentiel), jouant également la fonction de «Réservoir de biodiversité». Les liaisons routières et l'urbanisme le long du cours d'eau constituent les principaux obstacles aux déplacements de la faune, principalement pour les déplacements transversaux. L'ensemble du secteur est répertorié par le SRCE comme à préserver de manière optimale.

4.4 Flore

(source ECOTER)

Dans l'aire d'étude immédiate, les milieux sont très artificialisés : abords du plan d'eau, friche rudérale autour du chenil, et ne correspondent pas aux écologies de cette flore potentielle patrimoniale. Seule la prairie pâturée peut être qualifiée de « semi-naturelle » avec néanmoins un surpâturage probable. La bordure de l'Adoux du Fontenil, malgré son entretien peut être localement assez humide pour abriter des espèces inféodées aux prairies humides. Deux pieds de Dactylorhize de mai ont ainsi pu être observés (passage du 11 mai). Les surfaces favorables sont néanmoins très réduites (quelques m²).

Globalement, les enjeux concernant la flore patrimoniale potentielle ont été estimés «faible». La bordure de l'Adoux du Fontenil reste à préserver.

4.5 Faune

4.5.1 Oiseaux

(source ECOTER)

Les cortèges d'oiseaux présents sur la commune sont principalement liés aux zones boisées et aux milieux agricoles.

Globalement les milieux autour du plan d'eau sont peu favorables à la nidification d'espèces patrimoniales car très artificialisés. Cette partie peut néanmoins servir à des espèces communes ubiquistes pour chasser sur les dépendances vertes voir se reproduire de par la présence de plantations arborées paysagères, de fourrés arbustifs.

Dans la partie extension du périmètre d'étude, la parcelle en prairie délimitée par une haie est attractive pour les espèces inféodées aux milieux ouverts bocagers comme la Pie grièche écorcheur ou le Moineau friquet. Des individus ont été observés lors des passages 2016 mais leur statut en halte migratoire ou en nidification reste à préciser. Ces espèces sont à enjeu « modéré ».

Sur la rivière a été observé le Cincle plongeur.

A été aussi observée une héronnière dans le bois à proximité de la pâture, enjeux connus au niveau du Marais des Iscles : présence d'une petite colonie de Héron cendré (*Ardea cinerea*). A noter que ce type de colonie est généralement très sensible au dérangement.

Au global, l'enjeu pour les oiseaux semble relativement « faible » au niveau du plan d'eau, de ses abords et de la friche anthropique et « fort » au niveau de la prairie pâturée. Globalement la diversité d'espèce observée est assez grande (supérieure à 30 espèces).

4.5.2 Chiroptères

(source ECOTER)

Sur ces espèces, plusieurs constituent un enjeu fort sur la commune de par leur rareté et leur vulnérabilité. Soulignons en particulier l'enjeu que représente le Grand Rhinolophe. Une colonie importante de l'espèce est en effet connue au sein de l'église de Veynes.

Un passage de nuit a été réalisé le 28 mai avec pose de détecteurs la nuit :

- le secteur de l'étang est attractif avec une activité forte à très forte. Les chauves-souris chassent en quasi continue sur l'étang, toutes assez communes
- les milieux aquatiques (ruisseaux) et boisements clairs (de type parc) autour de l'étang sont également très fréquentés. Les individus y chassent et s'y déplacent (même espèces que précédemment). Présence probable du Minioptère de Schreiber (à vérifier) et présence possible d'autres Myotis (non identifiées à ce jour)
- Présence de vieux arbres autour de l'étang qui pourraient accueillir des gîtes d'espèces arboricoles
- La ripisylve du Buëch est utilisée comme corridor de déplacement, des deux côtés (côté rivière et côté étang).
- Pâture à chevaux et friche autour du chenil : activité faible à moyenne. Présence ponctuelle d'individus en déplacement et en chasse au niveau des lisières en plus du survol des prairies, essentiellement des espèces communes.

4.5.3 Autres mammifères

(source ECOTER)

La zone d'étude constitue une zone de chasse pour des mammifères ubiquistes : observation de renards, de lapins, de sangliers, blaireaux, fouines, lièvres et chevreuils.

L'enjeu principal est la présence du Campagnol amphibie dans le marais des Iscles. Ce rongeur aquatique inféodé aux fleuves, rivières, ruisseaux, canaux, lacs, étangs, mares, tourbières, fréquente les Adoux du marais et notamment l'Adoux du Fontenil, en limite immédiate de l'aire d'étude. Plusieurs observations le long de l'écoulement sont signalées dans le diagnostic du plan de gestion. Sa présence est également signalée en bordure immédiate du plan d'eau (une observation).

Les déplacements de l'espèce vers le plan d'eau doivent cependant être occasionnels car l'espèce recherche les berges meubles lui permettant d'installer un terrier ou un nid et d'un épais couvert de végétation herbacée au bord de l'eau ce qui ne correspond pas aux berges actuelles du plan d'eau très artificialisées.

L'espèce présente un enjeu « fort » : bien que largement répartis en France, le campagnol amphibie est très peu commun et a été protégée de manière récente. La préservation des bordures de l'Adoux du Fontenil (structure de la végétation, des berges et de la qualité de l'eau) représente un enjeu fort pour cette espèce.

4.5.4 Reptiles

(source ECOTER)

Les zones thermophiles, les lisières bien exposées, les points d'eau stagnants sont généralement des milieux attractifs pour ce groupe. La zone d'étude immédiate peut présenter un intérêt au niveau de la friche abandonnée autour du chenil (les quelques déchets ou cailloux peuvent constituer des gîtes potentiels) ainsi que le long des limites du site avec la présence d'éléments linéaires arbustifs. L'Adoux du Fontenil peut également être attractif pour des espèces typiques des bords de cours d'eau comme la Couleuvre vipérine, l'espèce a été observée dans le marais des Iscles (cf. panneau d'information présent).

Un passage a été réalisé le 18/05/2016. Les enjeux sont faibles avec seulement deux espèces observées, à savoir le Lézard vert occidental (5 ou 6 individus) et le Lézard des murailles (qui est assez abondant). Il s'agit d'espèces très communes localement qui

présentent un enjeu local de conservation faible. Il n'y a pas eu de serpents observés malgré des conditions météo idéales. La Couleuvre verte et jaune y est pressentie (enjeu faible). Au final les enjeux reptiles sont faibles, et peu contraignants.

4.5.5 Amphibiens

(source ECOTER)

Suite aux visites de terrain, le Crapaud commun et la Grenouille verte (rieuse a priori au chant) sont présentes au sein du plan d'eau. Quelques pontes ont été observées (grenouilles rieuses). Leur présence a été observée plutôt sur la rive nord, dans les petites invaginations présentant blocs de pierre, quelques roseaux et autres végétations de bords de plan d'eau. La reproduction du Crapaud commun est également signalée par le Plan de gestion du Marais des Iscles. Ceci est à souligner car le plan d'eau est régulièrement empoisonné et la présence de poissons est souvent défavorable aux amphibiens (prédation).

Au niveau des cours d'eau, ces derniers peuvent être favorables à la reproduction si le débit est suffisamment lent. Celui de l'Adoux du Fontanil en périphérie immédiate du périmètre d'étude semble trop fort pour être favorable. Des pontes de grenouilles rousses ont néanmoins été observées dans d'autres adoux du marais des Iscles.

Pour les autres espèces, la zone d'étude immédiate ne présente pas d'autres points d'eau stagnant attractifs : mare avec plantes aquatiques, petites mares temporaires. Au final, les milieux restent moyennement favorables à la reproduction des amphibiens. Le marais des Iscles ou les bordures du Petit Buëch peut également offrir aux amphibiens un milieu d'hivernage ou d'estivage de qualité.

La présence de l'Alyte, espèce patrimoniale à enjeux « fort » reste à vérifier car l'espèce affectionne les milieux plutôt ensoleillés et, si elle a besoin de zones humides pour se reproduire (mares, flaques, ruisseaux, ...), la journée elle s'abrite dans des éboulis, des murs de pierres sèches, des tas de sable, des gravières. Elle survit souvent en milieux anthropiques et l'aire d'étude immédiate (plan d'eau et zones d'extension) ou les rives immédiates du petit Buech peut lui être favorable.

4.5.6 Insectes

(source ECOTER)

Les espèces d'insectes sont nombreuses mais surtout inféodées aux zones humides (papillons de jours, odonates) ou aux milieux ouverts de montagne (pelouses). Ces espèces sont donc peu probables sur l'aire d'étude immédiate car les milieux ne correspondent pas. Quelques-unes des espèces sont néanmoins notées dans le marais des Iscles et quelques pieds de plantes hôtes sont présentes ponctuellement au sein de l'aire d'étude (Sanguisorbe officinale, Succise des prés). Leur présence/absence restera à vérifier.

Quelques espèces affectionnent également des milieux plus thermophiles comme l'Azuré du serpolet. La parcelle en friche autour du chenil pourrait être favorable (présence de Thym serpolet). L'espèce reste relativement courante.

A proximité du projet, il est à noter également l'observation de Laineuse du prunelier (papillon de nuit), espèce protégée nationale à enjeu modéré à l'échelon régional mais à enjeu fort au niveau local : dans le secteur d'étude, en fond de vallée, l'espèce n'est plus connue depuis un certain temps malgré des recherches ciblées notamment sur le périmètre Natura 2000 du Buëch du fait de la modification croissante de l'occupation du sol (Com Orale, Yoan Braud). Un nid a été observé ce printemps 2016 sur une Aubépine, sa plante hôte, en bordure de la piste d'accès à la parcelle d'extension du camping (zone de travaux en cours). Il est probable que la piste d'accès ne soit plus touchée et que l'aubépine ne soit pas détruite mais un balisage préventif immédiat serait à mettre en oeuvre pour sécuriser la station.

4.5.7 Crustacés

(source ECOTER)

Une espèce à enjeu fort est présente sur l'aire d'étude immédiate : l'Ecrevisse à patte blanche. Elle a été observée en avril 2016 et est notée présente sur les adoux du marais des Iscles.

L'Ecrevisse à pattes blanches est une espèce aquatique grégaire très exigeante. Elle affectionne les eaux douces, peu profondes, d'une excellente qualité, fraîches et bien oxygénées avec une température relativement constante (15-18°C). Elle apprécie les milieux riches en abris variés, la protégeant du courant ou des prédateurs : fonds caillouteux ou pourvus de blocs sous lesquels elle se dissimule au cours de la journée, sous-berges avec racines, cavités, herbiers aquatiques ou bois morts. Il lui arrive également d'utiliser un terrier dans les berges meubles en hiver.

Comme pour le Campagnol amphibie, la préservation de l'Adoux du Fontanil et de sa bordure (structure de la végétation, des berges et de la qualité de l'eau) représente un enjeu fort pour cette espèce.

4.6 Milieux

(source ECOTER)

Trois grands ensembles forment la zone d'étude immédiate et sa périphérie. Il s'agit de :

- Milieux rudéraux, comprenant le plan d'eau et ses abords ainsi que la friche autour du chenil (présence de talus, tas de terres et autres matériaux inertes, d'anciennes voiries, etc.). C'est l'habitat majoritaire de la zone d'étude immédiate ;
- Milieux agricoles : prairie pâturée par des équins (à l'est du plan d'eau) ;
- Milieux « humides » localisés principalement en périphérie (limites sud et nord du site).

5 Effets sur la biodiversité existante

(source ECOTER)

« La zone d'étude présente des milieux globalement assez artificialisés. Toutefois, elle s'insère dans un contexte environnemental très riche et varié, du fait d'influences montagnardes et de remontées méditerranéennes conjuguées. Suite aux premiers passages des experts et aux recherches bibliographiques, **plusieurs enjeux écologiques sont pressentis** :

- **Au sud**, le site est en limite du **Petit Buëch**, qui **concentre les zonages environnementaux** : présence d'un périmètre **NATURA 2000 relevant de la Directive européenne « Habitats, Faune, Flore »**, d'une **ZNIEFF type 1** et d'une **ZNIEFF type 2** qui se recoupent. Ces périmètres soulignent le fonctionnement en tresse du cours d'eau avec une dynamique de milieux torrentiels très particulière. Ces périmètres constituent l'amont d'une longue zone de protection le long du Buëch et de ses affluents qui s'étend jusqu'à Sisteron.
- **Au nord**, le site est en limite d'une zone humide, gérée par le CEN PACA pour la commune de Veynes, « le Marais des Iscles ». Un plan de gestion est actuellement en cours de rédaction par le CEN PACA. Plusieurs espèces animales et végétales porteuses d'un intérêt patrimonial significatif sont recensées au sein de cette zones humide et des échanges peuvent avoir lieu avec le petit Buëch et/ou avec la zone d'étude immédiate même si cette dernière présente des milieux majoritairement sous forte influence anthropique.
- **Les zones humides font l'objet d'une réglementation spécifique** (compensation en cas de dégradation ou de destruction).

- **Trame verte et bleue** : le site s'insère dans une **trame bleue de très bonne qualité à préserver, le Petit Buëch**.
- Pour chaque groupes faunistiques et floristique, les éléments suivants ont être synthétisés :
 - **Flore** : la végétation est très artificialisée ou sous influence anthropique. **Faible probabilité de présence d'espèces patrimoniales**.
 - **Oiseaux** : l'enjeu semble relativement faible au niveau du plan d'eau, de ses abords ainsi qu'au niveau de la friche rudérale vers le chenil mais potentiellement **fort au niveau de la prairie pâturée : présence de la Pie grièche écorcheur et du Moineau friquet et d'une héronnière à proximité, sensible au dérangement**.
 - **Chiroptères**, la zone d'étude peut être fréquenté par de nombreuses espèces soit pour longer les lisières arborées et arbustives (structures guides de déplacement et/ou de chasse), soit pour chasser (forte attractivité potentielle du Plan d'eau). Une **colonie importante de Grand Rhinolophe** est connue au sein de **l'église de Veynes**.
 - **Mammifère** : présence du **Campagnol amphibie au sein du marais des Iscles** (enjeu « fort »). La **préservation des bordures de l'Adoux du Fontenil** (structure de la végétation, des berges et de la qualité de l'eau) est à prendre en compte.
 - **Reptiles** : les espèces potentielles sont relativement communes. **L'intérêt global est à priori faible**.
 - **Amphibiens** : **reproduction du Crapaud commun au sein du plan d'eau. Attractivité des petites invaginations** présentant blocs de pierre, quelques roseaux et autres végétations en bordure.
 - **Insectes** : **potentialité de présence de l'azuré du Serpolet dans la friche thermophile autour du chenil**. Présence de la **Laineuse du prunier en bordure de la piste d'accès à la parcelle d'extension du camping** (zone de travaux en cours). **Un balisage préventif immédiat** serait à mettre en oeuvre pour sécuriser la station.
 - **Crustacés** : présence de l'Ecrevisse à patte blanche dans l'Adoux du Fontenil. Comme pour le Campagnol amphibie, **les bordures de l'Adoux** (structure de la végétation, des berges et de la qualité de l'eau) sont à préserver (maintien d'un espace tampon suffisant). »

Suite au pré diagnostic effectué sur le site de projet, dont la conclusion est rappelée ci-dessus, il en est déduit que le projet aura peu d'impact sur la biodiversité existante de ces milieux semi-artificiels.

En effet, les différentes emprises des travaux sont situés hors périmètres de fort enjeu définis dans ce pré-diagnostic comme l'Adoux du Fontenil, ou la zone humide du marais des Iscles. Ils se dérouleront aussi en dehors des cours d'eau, et notamment celui du Petit Buëch. De plus, il n'y aura pas de défrichement pouvant impacter les oiseaux et les chiroptères, et les travaux se faisant en journée, perturberont peu la chasse de ces derniers en période nocturne.

Rappelons que des inventaires exhaustifs faune flore et habitats sont en cours de réalisation pour le Dossier Loi sur l'Eau ainsi que pour le dossier d'incidences Natura 2000. Ils permettront de confirmer les enjeux présents sur le projet, et par conséquent mieux définir ses impacts potentiels.

6 Effets sur les zones à sensibilité particulières

6.1 Effets sur les zones humides :

Aucune intervention ne se déroulera dans le périmètre de la zone humide, ainsi que de son alimentation en eau. De ce fait, il n'y aura pas d'effet sur celle-ci.

6.2 Effets sur les sites Natura 2000

Le projet ne prévoit pas d'intervention dans le site Natura 2000 à proximité, néanmoins un dossier d'incidence est en cours de réalisation pour en évaluer précisément les effets possibles.

6.3 Effets sur les zones de répartition des eaux (ZRE)

6.3.1 Effets sur les écoulements d'eau de surface

Les écoulements d'eau de surface seront modifiés sur le site de projet au niveau des aires de stationnement et voies de circulation du fait de l'artificialisation des milieux. En effet, ces zones perdront en perméabilité. C'est pourquoi le projet prévoit la création de noues paysagères pour améliorer l'infiltration d'eau dans le sol, et ainsi diminuer la perturbation des écoulements des eaux de surface sur le site. Des études hydrologiques et géophysiques avec essais de perméabilité sont en cours pour permettre le dimensionnement de ces noues, et ainsi ne pas modifier le régime hydrologique du site. Il est à noter que si l'on perd en perméabilité d'un côté sur la zone de pâture, on en gagne d'un autre côté au niveau de tous les emplacements de stationnement existants où aucune mesure n'avait été prise concernant cet aspect. Les aires de stationnement créées ne seront pas totalement imperméables, une grande partie de la surface sera enherbée.

6.3.2 Effets sur les écoulements d'eau des cours d'eau

Concernant les écoulements de la rivière du Petit Buëch, tout comme l'Adoux du Fontenil ou le Rif de St Marcellin, il n'y aura pas de modification de leur écoulement car aucune intervention ne se déroulera dans leur lit.

6.4 Effets sur les monuments historiques

Le site de projet étant loin et hors périmètre de protection de tout monument historique, il n'y aura pas d'effets sur ceux-ci.

7 Effets sur les risques naturels

Le projet est situé en zone rouge sur le PPRn de la commune de Veynes :

- En zone RI, zone de risque fort et moyen d'inondation, pour le plan d'eau ainsi que ses abords, des voies de circulation à mobilité douce au centre du projet reliant les parkings éloignés au plan d'eau, la création de la route permettant l'accès et le retour au parking en bordure de plan d'eau, ainsi que le parking camping-car ;

- En zone RI, t1, zone de risque fort et moyen d'inondation et risque faible de crues torrentielles, pour le parking VL payant 130 places à proximité du plan d'eau ;
- En zone RI, T, zone de risque fort et moyen d'inondation et de crues torrentielles, les parkings véhicules 180 et 24 places, la voirie existante d'accès au plan d'eau qui sera rénovée, ainsi que la zone destinée au point de vidange des camping-cars ;
- En zone RT, zone de risque fort et moyen de crues torrentielles, le parking bus et une partie de la voirie existante d'accès au plan d'eau qui sera rénovée.

Au sein du zonage RI sont admis "l'aménagement ou l'extension de terrains à vocation sportive ou de loisirs, sans hébergements". Au sein du zonage RT sont admis "les couvertures du cours d'eau occasionnés par le franchissement des voies de communication ; elles doivent permettre l'évacuation des débits liquide et solide correspondant au minimum à la crue centennale" ainsi que les aménagements "sous réserve qu'ils ne fassent pas l'objet d'une occupation humaine permanente et que la sécurité des personnes soit assurée".

Le projet n'est pas de nature à aggraver le risque d'inondation. En effet, la digue présente en bord du Petit Buëch ne sera pas modifiée. De plus, deux aménagements seront faits pour éviter ce risque : le restaurant créé comportera un toit-terrasse pouvant accueillir quelques personnes en cas d'inondation, une passerelle sera créée au Nord de la base de loisirs pour permettre une évacuation plus efficace du site.

Le projet ne modifiera pas non plus le risque de crues torrentielles, en effet la route traversant le cours d'eau de St Marcellin sera seulement améliorée par un nouveau revêtement en enrobé.

8 Mesures correctrices et compensatoires

Des enjeux environnementaux ont été identifiés dans le pré-diagnostic réalisé par le bureau d'études ECOTER. Pour minimiser les impacts dus au réaménagement de la base de loisirs des Iscles, des mesures environnementales seront prises. Les mesures suivantes sont données à titre d'exemples.

8.1 Mesures d'évitement

Le projet prévoit de garder les vieux arbres présents sur le site d'étude. Comme vu précédemment ces arbres sont importants pour la faune, et notamment les chiroptères.

Concernant l'Adoux du Fontenil, zone à sensibilité particulière, il n'y aura pas de fréquentation sur ces rives directes. En effet, le projet propose de garder la même emprise qu'actuellement en pourtour de lac, et de ne pas amener de fréquentation supplémentaire en bordure immédiate de cet enjeu écologique. Ainsi une zone tampon sera créée, et aucuns travaux n'auront lieu dans cet espace.

La ripisylve du Petit Buëch, située au Sud du projet, définie comme structure guide des déplacements des espèces volantes et terrestres, sera préservée. Il n'y aura pas d'intervention dans la partie boisée. Cette partie isole l'ensemble des activités du projet des zones sensibles.

8.2 Mesures de réduction :

Même si le projet ne prévoit pas d'abatage d'arbres, les travaux devront être réalisés à l'automne, période la plus propice pour réduire la destruction d'espèces. Les individus en léthargie ne le sont pas encore et il n'y a pas d'espèces en reproduction.

Concernant la héronnière présente au Nord de la prairie pâturée, l'enjeu n'est pas encore clairement défini, mais le projet pourra s'adapter et réduire son emprise de façon à s'éloigner de la colonie de Hérons cendrés.

Les abords du projet seront revégétalisés.

8.3 Mesures de compensation :

Des mesures de compensation pourront être prises si l'enjeu « oiseaux » est confirmé au niveau de la prairie pâturée. Dans cette zone la présence de la haie est importante pour les espèces d'oiseaux qui viennent s'y reproduire, avec comme terrain de chasse la prairie. Si la présence des espèces à enjeu modéré telles que la Pie grièche et le Moineau friquet, s'avère être une présence pour nidification, alors l'enjeu sera important, et les mesures nécessaires à la protection de ces espèces devront être prises. Ces mesures pourront être de garder la haie, voire d'en créer une. Pour ce faire, il sera possible de conforter une haie existante présente plus à l'Est du projet.

Toutes ces mesures seront affinées après les relevés de flore, de faune et d'habitats, qui sont en cours de réalisation par le même bureau d'étude ECOTER. Celles-ci seront donc décrites de façon plus précise dans le Dossier Loi sur l'Eau d'autorisation auquel le projet est soumis.

Le projet est mené en relation avec ce bureau d'étude en environnement, pour être adapté en fonction des enjeux et déterminer les mesures nécessaires pour réduire au maximum les impacts sur l'environnement.

ANNEXES

ANNEXE I : Pré-diagnostic écologique ECOTER

ANNEXE I : Pré-diagnostic écologique ECOTER



VILLE DE VEYNES

2016

PROJET D'AMENAGEMENT SUR LE PLAN D'EAU DES ISCLES
COMMUNE DE VEYNES (05)

PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

DOCUMENT DU 10/05/2016

PRO20160026



Expertise
Faune, flore,
Milieux naturels

www.ecoter.fr

ECOTER
info@ecoter.fr
Tel : 04 75 26 34 60



ABEST
Ingénierie

FICHE DE RAPPORT

MAITRE D'OUVRAGE	Libellé mission	Projet d'aménagement sur le plan d'eau des Iscles - commune de VEYNES (05) PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE
	Maître d'ouvrage	Ville de Veynes
	Maître d'œuvre ou assistance	-
	Interlocuteur	Lucie LACORDAIRE - ABEST Ingénierie pour le compte de Veynes
	Référence maître d'ouvrage	-
ECOTER	Coordonnées	ECOTER 44, route de Montélimar 26110 Nyons Tel : 04 75 26 34 60 www.ecoter.fr SARL au Capital de 25 000 € 510048366 RCS Romans
	Groupement	Sous-traitant (s) : ENTOMIA (Yoan BRAUD)
	Référence devis	DEVIS_20160411_V1_SC
	Chef de projet	Cécile BAYLE
	Contrôle qualité	Stéphane CHEMIN
	Référence dossier	PRO20160026
	Version	Document du 10/05/2016

SOMMAIRE

INDEX DES CARTES	4
INTRODUCTION.....	5
METHODE GENERALE	6
I INTERVENANTS.....	6
II SYNTHESE DE LA CONNAISSANCE.....	6
PRESENTATION DU PROJET ET DE SON ENVIRONNEMENT	8
I DEFINITION DES ZONES D'ETUDES	8
II PERIMETRES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRES POUR LE PATRIMOINE NATUREL.....	11
III LA TRAME VERTE ET BLEUE	18
SYNTHESE DES ELEMENTS RECUEILLIS ANTE-EXPERTISES	20
I FLORE.....	20
II LA FAUNE	21
PRESENTATION DES INTERETS ECOLOGIQUES DU SITE PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX	26
CONCLUSION DU PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	28
BIBLIOGRAPHIE.....	29

INTRODUCTION

La commune de **Veynes** souhaite **développer l'offre d'aménagement touristique sur le plan d'eau des Iscles**, situé à proximité du cours d'eau « Le Petit Buëch ».

Dans ce cadre, ABEST ingénierie, bureau d'études et de maîtrise d'œuvre a été chargé de concevoir le projet d'aménagement. Le **projet étant soumis à Dossier Loi sur l'eau**, ABEST Ingénierie a missionné le bureau d'études ECOTER afin de réaliser l'**évaluation des impacts sur les volets « Faune, Flore et milieux naturels »** et détailler les préconisations visant l'aménagement afin d'intégrer au mieux ces enjeux.

Cette évaluation est construite en 6 temps :

- Etablissement d'un pré-diagnostic révélant l'état de la connaissance sur les milieux naturels ;
- Réalisation d'expertises naturalistes afin de compléter et mettre à jour cette connaissance et – plus globalement – afin de disposer d'un diagnostic complet sur la zone de projet et ses abords ;
- Formalisation du diagnostic écologique et hiérarchisation des enjeux ;
- Etude des impacts des différentes variantes envisagée sur les milieux naturels ;
- Etude des impacts du projet retenu sur les milieux naturels et en particulier les enjeux ayant une portée réglementaire ;
- Proposition de mesures adaptées afin de supprimer, réduire et compenser les impacts du projet sur les milieux naturels et les espèces protégées, puis établissement d'une liste complémentaire de mesures d'accompagnement.

Ce document s'inscrit dans la première étape du projet (analyse de l'état initial) et correspond au **pré-diagnostic**.

Son objectif est de dresser un **premier état des lieux des sensibilités écologiques** de la zone d'étude du point de vue des milieux naturels, de la faune et de la flore sans présager du projet (analyse des caractéristiques intrinsèques de la zone d'étude). Il permet de prévenir au plus tôt le maître d'ouvrage en cas de forte contrainte. Il a également l'intérêt **d'orienter au mieux les recherches des experts sur le terrain**, notamment en cas de forte potentialité d'espèces protégées, d'espèces remarquables, etc.



Aperçu de la zone d'étude depuis la bordure nord du plan d'eau
Photo prise sur site – ECOTER, 2016

METHODE GENERALE

I Intervenants

Le tableau suivant présente les personnes qui sont intervenues pour cette étude :

LISTE DES INTERVENANTS		
Intervenants	Structures	Objet de l'intervention
Cécile BAYLE	ECOTER	Chef de projet de la mission
Bruno GRAVELAT	ECOTER	Expertise des mammifères (hors chauves-souris), des oiseaux et relevés de l'occupation des sols simplifiée
Stéphane CHEMIN	ECOTER	Expertise des amphibiens et reptiles
Cécile BAYLE	ECOTER	Expertise Flore et habitats naturels
Yoan BRAUD	ENTOMIA	Expertise des insectes
Stéphane CHEMIN	ECOTER	Contrôle qualité, méthodes et suivi de la mission

II Synthèse de la connaissance

L'étape de **pré-diagnostic** a permis de récolter les données naturalistes existantes et disponibles. Ces données ne sont pas exhaustives, par manque de prospection sur le secteur précis du projet ou manque de diffusion de l'information. Elles ne reflètent donc pas la réalité mais constituent un état de connaissance au moment de la réalisation de ce dossier.

Le pré-diagnostic a permis néanmoins d'**appréhender les premiers enjeux** du site et permettra dans les mois qui viennent d'**orienter les efforts de recherche** lors des inventaires. L'élaboration du pré-diagnostic s'est déroulée en trois étapes :

- **Étape 1 : Recherche des différents statuts de protection et/ou d'inventaires sur et à proximité de la zone d'étude**

Pour cela les données cartographiques disponibles sur le site de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région PACA (<http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>) ainsi que la zone d'implantation du projet ont été projetées sous Système d'Information Géographique (SIG - MapInfo). Les fiches descriptives ainsi que, dans la mesure du possible, les autres documents de ces zonages ont été consultés (documents d'objectifs, plans de gestion, etc.). Ce dossier fait la présentation synthétique de ces différents zonages.

- **Étape 2 : Consultation**

Elle consiste à consulter différentes bases de données disponibles sur Internet ainsi que certaines personnes et organismes ressources (les informations disponibles relevant parfois d'une connaissance non publiée tout aussi importante).

Les personnes, organismes et bases de données suivants ont été consultés :

- Extraction des données floristiques à l'échelle de la commune de Veynes :

Base de données SILENE flore cogérée par le Conservatoire botanique national méditerranéen (CBNM) et Conservatoire botanique national Alpin (CBNA), qui offre un accès, à l'échelle des régions PACA et Languedoc-Roussillon, à un atlas cartographique en ligne (<http://cbnbp.mnhn.fr>) regroupant les données floristiques communales pour la région PACA ;

- Extraction des données faunistiques à l'échelle de la commune de Veynes

Base de données SILENE faune gérée par le Conservatoire d'espaces naturels de PACA qui offre un accès, à l'échelle des régions PACA et Languedoc-Roussillon, à un atlas cartographique en ligne ainsi qu'aux données faunistiques par maille (10 km * 10 km) ou par commune ;

Base de données Faune PACA (<http://faune-paca.org>) pour les listes par commune et par groupe d'espèces : oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, poissons, Odonates, Lépidoptères, Orthoptères ;

- Consultation du plan de gestion du Marais des Iscles (partie diagnostic) en cours de rédaction par le Conservatoire des Espaces Naturels PACA (CEN PACA) pour la commune de Veynes.

- Consultation de la base de données ECOTER (études réalisées à proximité).

- Bruno GRAVELAT et Stéphane CHEMIN (**ECOTER**) ont émis leur avis sur la présence d'espèces de mammifères, d'amphibiens, de reptiles et d'oiseaux sur le secteur suite à un passage sur site le 30 avril 2016, le 14 avril et 4 mai 2016

- Anne METAIREAU (**ECOTER**) a émis son avis sur la présence d'espèces sur la zone d'étude ;

- Cécile Bayle (**ECOTER**) a émis un avis sur la présence de flore patrimoniale suite à un passage sur site le 11 mai 2016 ;

- Yoan Braud (**ENTOMIA**) a émis un avis sur la présence d'espèces d'insectes patrimoniaux suite à un passage sur site le 3 mai 2016.

Un travail de recherche et d'analyse de la bibliographie a été réalisé en parallèle de toutes les phases précitées. Il a eu pour objet de compléter l'état des connaissances (géographiques et naturalistes) à l'échelle de la zone d'étude mais aussi de son périmètre proche à éloigné. Pour ce faire, différents documents ont été exploités (atlas, monographies, rapports d'études, thèses, articles scientifiques et techniques, etc.) et divers sites Internet consultés.

La synthèse de l'ensemble des données permet une première définition des enjeux potentiels du site d'étude et assure ainsi une bonne prise en compte des enjeux en amont ainsi qu'une bonne orientation des écologues dans leurs prospections de terrain.

PRESENTATION DU PROJET ET DE SON ENVIRONNEMENT

Le Plan d'eau de Veynes est un **lac artificiel créé dans les années 80 et aménagé pour les loisirs nautiques et de détente** (5 hectares d'eau). Il comporte :

- une aire de pique-nique,
- un snack-restaurant,
- un mini-golf et un terrain de boule.

Des animations agrémentent cet espace. Le site est également régulièrement empoissonné par l'association des Pêcheurs du Plan d'eau avec plusieurs lâchers de truites chaque année.

L'accès est libre et gratuit toute l'année. Une baignade surveillée est organisée en juillet et août. Le site est pour partie accessible aux personnes handicapées.

L'objectif du projet est de développer et de redonner une cohérence qualitative d'ensemble aux aménagements et de renforcer la vocation touristique du pôle de loisir.

I Définition des zones d'études

Le site est **situé au sud-ouest de la commune de Veynes**, dans la **moyenne vallée du Petit Buëch** (Confluence avec le Grand Buech en amont de Serre). Il est **délimité au sud, par le lit mineur du Petit Buëch et au nord, par le Marais des Iscles**, zone humide constituée de boisements humides, de prairies humides et d'adoux (annexes hydrauliques, situées en marge de la rivière et alimentées par des résurgences).

L'ensemble s'insère dans une vallée d'axe Nord-est / Sud-ouest, agricole en amont du site, boisée en aval. Au nord, l'ensemble du secteur est délimité par la RD994 et la montagne des Eygaux (968 m d'altitude). Au sud l'occupation du sol est principalement agricole ou forestière en fonction du relief.

■ Zone d'étude immédiate

La **zone d'étude immédiate** correspond au périmètre actuel de la base de loisir (environ 9,89 ha) élargi de deux parcelles à l'est (environ 2,44 ha). C'est sur ce périmètre que les expertises seront effectuées (**12,33 ha au total**).

■ Zone d'étude rapprochée

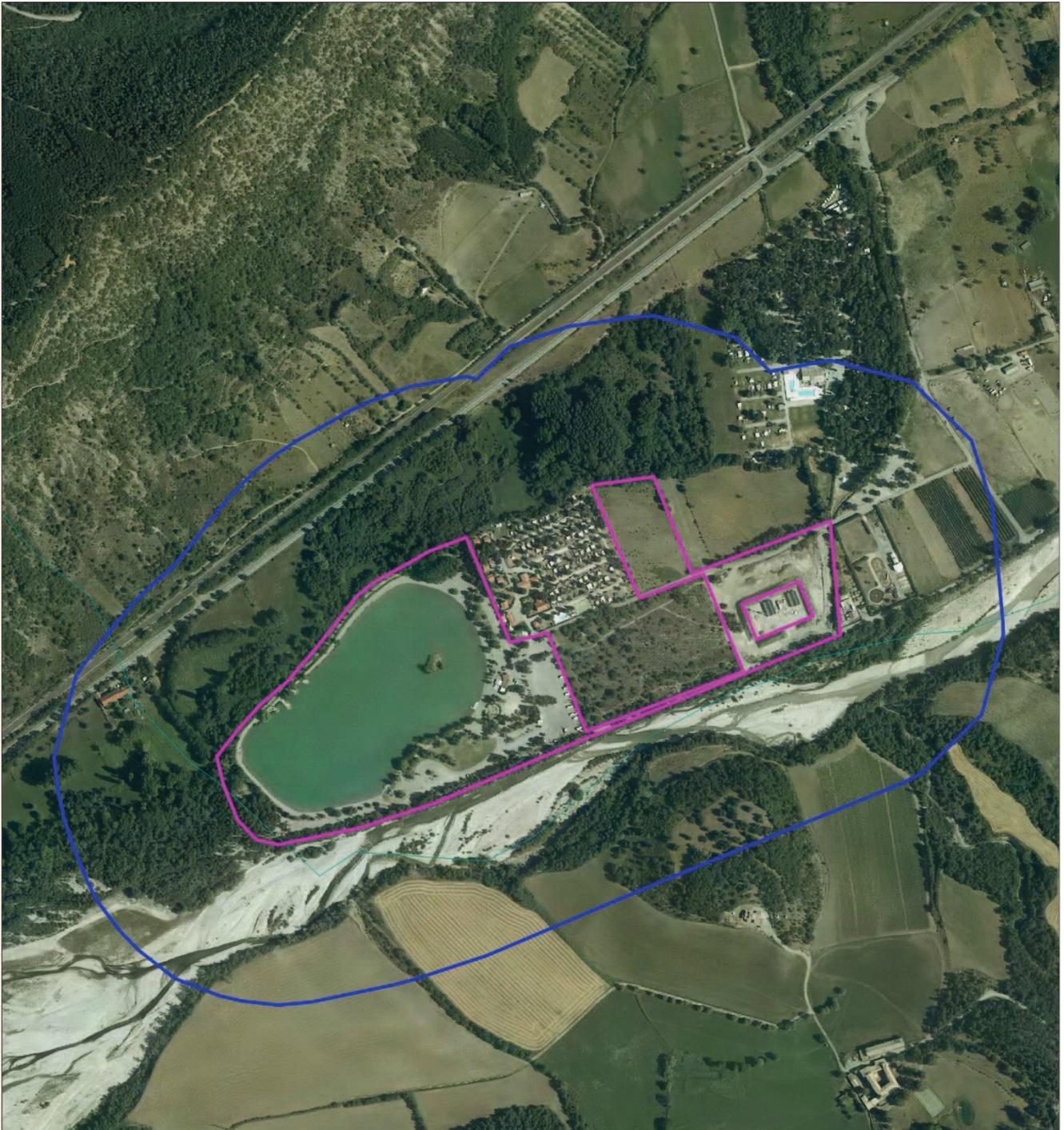
La **zone d'étude rapprochée** correspond à un périmètre de **100 mètres autour de la zone d'étude immédiate**. Sur ce secteur, des **expertises complémentaires et ciblées**, notamment faunistiques, seront effectuées en cas de besoin : recherches d'espèces protégées / patrimoniales observées au sein de la zone d'étude immédiate, appréciation d'éléments importants de la fonctionnalité écologique, etc. **La zone d'étude rapprochée est majoritairement composée de zones agricoles (prairie pâturée d'un centre équestre en amont) et de zones humides (Marais des Iscles au nord et Petit Buëch au sud).**

■ Zone d'étude éloignée

La **zone d'étude éloignée** consiste en un périmètre de **3 kilomètres autour de la zone d'étude immédiate**. Elle correspond essentiellement à l'échelle d'analyse sur carte des **enjeux fonctionnels** et éventuellement à quelques échantillonnages possibles en fonction des enjeux naturalistes identifiés par l'étude de la bibliographie et la consultation de personnes ressources (cas d'une colonie de chiroptères par exemple). Les excursions dans ce périmètre se font sur avis d'expert d'ECOTER, dans l'objectif de mieux cerner le contexte du projet.

Cette zone est caractérisée par un contexte principalement forestier et agricole très naturel et bien préservé.

Les zones d'études sont cartographiées ci-après.

**Légende****Zones d'étude**

-  Zone d'étude immédiate
-  Zone d'étude rapprochée

Limites administratives

-  Limites communales

Echelle : 1/7 500
0 m 75 m 150 m

Source : ECOTER, ABEST Ingénierie
Date de réalisation : 10/05/2016
Expert : C. BAYLE - ECOTER
Fond et Licence : IGN BD ORTHO (FEDER)



II Périmètres de protection et d'inventaires pour le patrimoine naturel

Le législateur a élaboré plusieurs outils de connaissance et de protection de l'environnement dont les périmètres réglementaires et d'inventaires qui sont exposés dans le Code de l'Environnement ou dans le Code de l'Urbanisme. La désignation de ces périmètres s'appuie généralement sur la présence d'espèces ou d'habitats remarquables.

Parmi ces inventaires et classements, ont été identifiés sur et à proximité du projet :

II.1 Les périmètres de protection

- **NATURA 2000 // Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** : Créée en application de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » de 1992. Les habitats naturels et les espèces inscrits à cette directive permettent la désignation d'un SIC (Site d'Intérêt Communautaire). Après validation le SIC est intégré au réseau Natura 2000 et devient une ZSC. Ce réseau de sites qui s'étend sur toute l'Europe vise une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels listés comme d'intérêt communautaire.
- **NATURA 2000 // Zone de Protection Spéciale (ZPS)** : Créée en application de la directive européenne « Oiseaux » de 1979, abrogée par la directive européenne « Oiseaux » de 2009. La présence d'oiseaux listés en annexe I de cette directive permet la désignation en ZPS. Les ZPS font partie, avec les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), du réseau européen Natura 2000.
- **Parc naturel régional (PNR)** : Il concourt à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'éducation et de formation du public. Les PNR constituent un cadre privilégié pour les actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel.

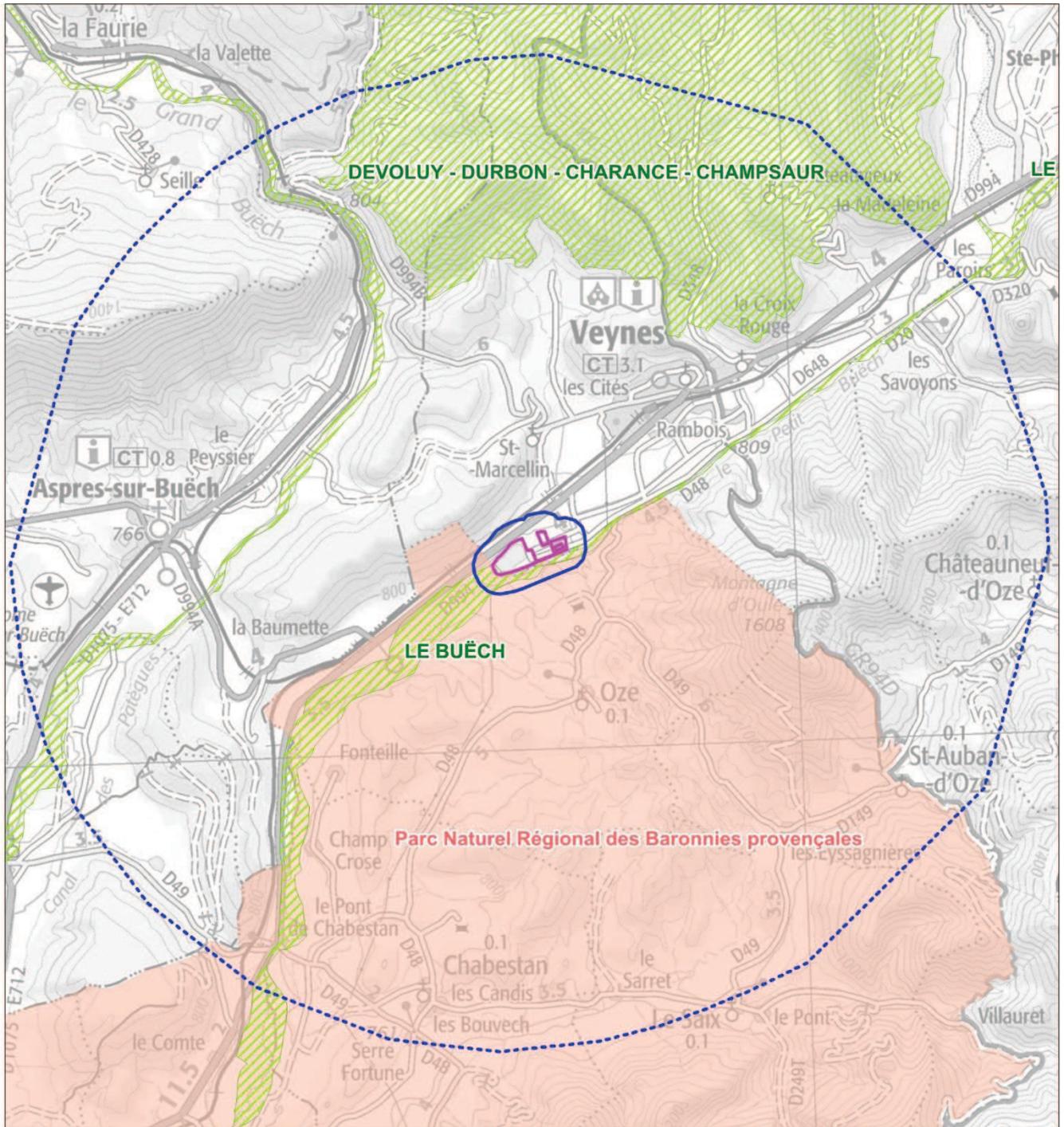
Un périmètre contractuel NATURA 2000 est recensé en limite de l'aire d'étude immédiate englobant le Petit Buëch.

PERIMETRES de protection DU PATRIMOINE NATUREL				
Type	Numéro Libellé	Commentaires	Distance minimale et situation par rapport à la zone d'étude immédiate	Surface totale / Surface concernée par la zone d'étude immédiate
ZSC	FR9301519 Le Buëch	<p>Le Buech et ses affluents constituent un réseau de cours d'eau s'étendant sur environ 120 km et constitué de dépôts fluviaux et fluvioglaciers ayant pour origine les apports des anciens glaciers du bassin de la Durance.</p> <p>Situé à l'interface entre les régions biogéographiques alpine et méditerranéenne, ce secteur bénéficie d'influences variées, générant une forte richesse biologique.</p> <p>Le site est caractérisé par une bonne représentativité de tous les stades de la dynamique de végétation, depuis les milieux initiaux composés de bancs de graviers nus, en passant par les formations pionnières de colonisation des alluvions et délaissées, les saulaies arbustives et les ripisylves bien constituées.</p> <p>Concernant la faune, le site présente un intérêt particulier pour diverses espèces de chauves-souris, fréquentant notamment les ripisylves pour s'alimenter et se déplacer (corridor biologique). Diverses espèces patrimoniales de poissons sont également présentes, ainsi que l'Ecrevisse à pattes blanches. Concernant les insectes, notons la présence de l'Azuré de la Sanguisorbe, papillon rarissime observé près des sources du grand Buech.</p> <p>La Loutre d'Europe, autrefois présente, n'a plus été observée depuis de nombreuses années et a donc très probablement disparu. Espèces d'intérêt communautaire potentiellement présentes, à rechercher lors de futurs inventaires : invertébrés (Laineuse du Prunellier), mammifères (Barbastelle).</p>	0 m (En périphérie immédiate du projet)	2 426 ha / quelques m ²
ZSC	FR9301511 Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur	<p>Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques : 90% pour le domaine alpin et 10% pour le domaine méditerranéen. Il est constitué de plusieurs unités géographiques : le massif du Dévoluy (qui forme l'essentiel du site), la forêt de Durbon, la montagne de Charance et le Gapençais, et enfin la partie occidentale du Champsaur. Le site s'échelonne entre 800 m et 2758 m d'altitude.</p> <p>Il s'agit d'un ensemble exceptionnel en contexte calcaire disposant des plus beaux éboulis de France. La position de massif charnière en font un site remarquable. Présence d'un vaste domaine sylvaïque de très grande qualité où certaines zones ont été peu exploitées. Le cortège spécifique faune-flore est remarquable. Grottes abondantes et intéressantes dans ce relief karstique. Espèces végétales présentant un très fort intérêt patrimonial. Forêt d'If remarquable dans le Champsaur. Site très favorable aux chiroptères (20 espèces recensées à ce jour).</p>	2,68 km	35 530 ha / 0 ha

PERIMETRES de protection DU PATRIMOINE NATUREL				
Type	Numéro Libellé	Commentaires	Distance minimale et situation par rapport à la zone d'étude immédiate	Surface totale / Surface concernée par la zone d'étude immédiate
PNR	Parc Naturel Régional des Baronnies provençales	Les Baronnies Provençales, situées à l'interface du bassin méditerranéen et du massif alpin sont un territoire de moyenne montagne préalpine provençale, situé pour les deux tiers dans la région Rhône-Alpes (département de la Drôme) et pour un tiers dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Caractérisées par des conditions climatiques, édaphiques et altitudinales très variées, ce territoire possède une diversité floristique et faunistique exceptionnelles, regroupant à la fois des habitats naturels « ordinaires » et d'autres remarquables, considérés comme de très bonne qualité (peu ou pas de fragmentés, bon état de conservation général). Les milieux forestiers occupent 61 % du territoire, viennent ensuite les milieux agricoles, les milieux rocheux et les zones humides.	0 m (En périphérie immédiate du projet)	600 km ² / 0 ha

Les cartographies suivantes présentent les périmètres de protection de la nature proches de la zone d'étude immédiate et rapprochée.

LOCALISATION DES ZONES D'ÉTUDES



Légende

Zones d'étude

- Zone d'étude éloignée
- Zone d'étude immédiate
- Zone d'étude rapprochée

Périmètres contractuels

- Parc Naturel Régional
- Natura 2000 - Directive Habitat (ZSP)

Echelle : 1/ 63 000
0 m 630 m 1 260 m

Source : ECOTER, ABEST Ingénierie
Date de réalisation : 10/05/2016
Expert : C. BAYLE - ECOTER
Fond et Licence : IGN TOP100

II.2 Les périmètres d'inventaires

Les périmètres d'inventaires recensés sur et aux environs de la zone d'étude sont les suivants :

- **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :** Inventaire du patrimoine naturel, cette zone n'a pas de valeur juridique. Elle a un objectif scientifique et permet d'attester de la valeur écologique d'un territoire. On distingue 2 types de ZNIEFF :
 - Les **ZNIEFF de type II**, qui couvrent de grandes surfaces au fonctionnement écologique préservé.
 - Les **ZNIEFF de type I**, qui présentent des surfaces plus limitées que les ZNIEFF de type 2, caractérisées par la présence d'espèces ou d'habitats remarquables.

Le tableau ci-après présente les périmètres d'inventaire du patrimoine naturel présents à proximité de la zone d'étude. Les ZNIEFF types 1 sont pour la plupart incluses dans un des sites Natura 2000 décrits précédemment. Elles témoignent du contexte écologique riche et varié présent autour de l'aire d'étude immédiate et rapprochée.

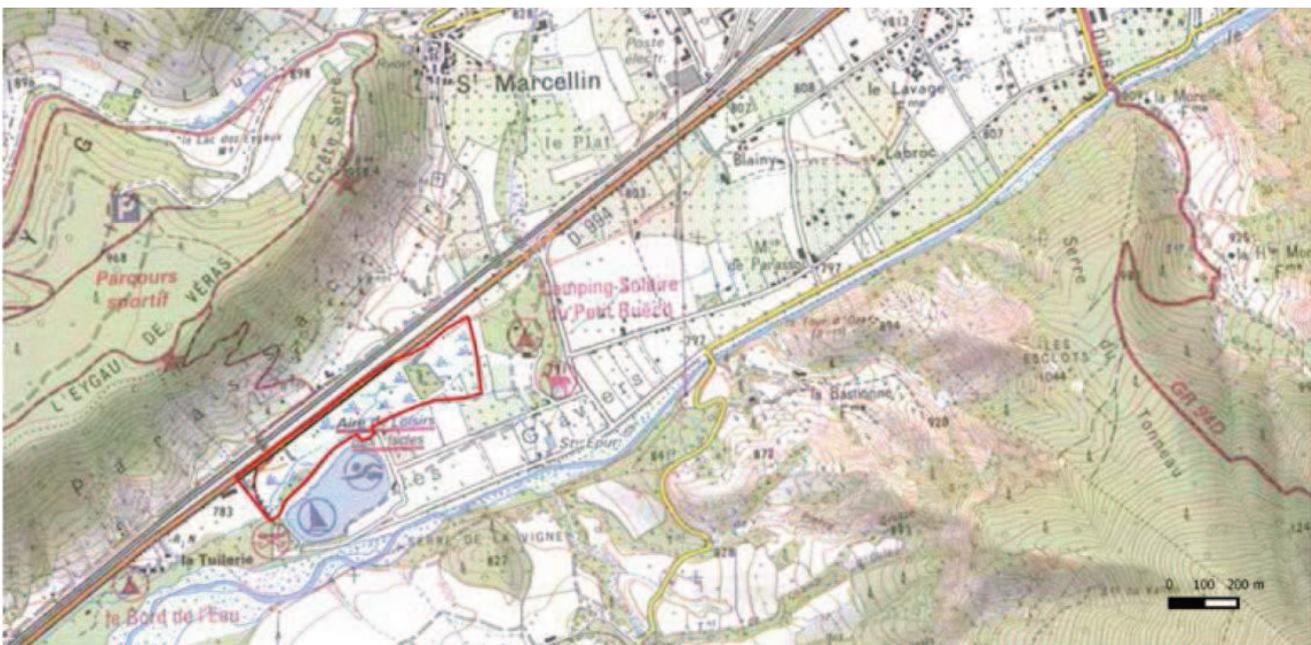
PERIMETRES D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL				
Type	Numéro Libellé	Commentaires	Distance minimale à la zone d'étude immédiate	Surface concernée par la zone d'étude immédiate / Surface totale
ZNIEFF de type I	930020121 Bois de la Longeagne et de Saint-Apôtre – Col de Marjaris	Situé dans la zone biogéographique des Préalpes sud-dauphinoises, ce site comprend le Bois de Longeagne et les crêtes et falaises d'axe est-ouest qui le surmontent (site réparti entre 1200 m et 1567 m d'altitude). Des éboulis stabilisés et localement encore actifs recouvrent une grande partie de ces formations sur la partie inférieure des versants. Les habitats boisés occupent la surface relative la plus importante sur le site. Quelques rocailles, landes et pelouses sèches occupent les crêtes sommitales. Un grand nombre de milieux s'y développent, depuis les pelouses subalpines aux forêts supra-méditerranéennes de Chêne pubescent et Pin sylvestre. Flore remarquable : Cytise de Sauze, Avoine des Abruzzes, Cotonéaster intermédiaire et l'Anémone de Haller. Faune remarquable : Cerf élaphe et Tétrasyre.	3,9 km	498 ha / 0 ha
ZNIEFF de type I	930020419 Gorges d'Agnielles et partie inférieure de la Combe Seraine	Ce site correspond au défilé des Gorges d'Agnielles et la partie inférieure de la Combe Seraine. Etabli entre 828 m et 1132 m, le site est inclus dans les étages de végétation collinéen supérieur et montagnard inférieur. Il est caractérisé par des reliefs karstiques composés de gorges et de balmes. Les pentes situées de part et d'autre du canyon sont essentiellement boisées ou ponctuées de landes xérophiles, de rocailles sèches et localement d'éboulis thermophiles. Le site possède un exceptionnel matorral à Genévriers thurifère et une végétation d'annuelles thermophiles dont de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale. Flore remarquable : Scandix étoilé, l'Inule variable, le Myosotis minitiflora, le Cytise de Sauze, la Dauphinelle fendue, le Cynoglosse de Dioscoride, le Cotonéaster intermédiaire et la Violette de Jordan. Faune remarquable : Lynx boréal, Cerf élaphe, Miniopère de Schreiber, Grand Rhinolophe, Grand Murin, Petit Murin, Petit Rhinolophe, Noctule de Leisler, Vespère de Savi, Aigle royal, Bondrée apivore, Circaète Jean le blanc, Tétrasyre, Chouette de Tengmalm, Tichodrome échelette, Pie grièche écorcheur, Crave à bec rouge, Alexanor, Apollon, Proserpine, Moiré de Provence.	3,47 km	240 ha / 0 ha
ZNIEFF de type I	930020422 Le petit Buëch, ses ripisylves et ses Iscles du Serre de la vigne à sa confluence avec le Grand Buëch	Le site correspond au cours du Petit Buëch, en aval immédiat du périmètre d'étude rapproché jusqu'à sa confluence avec le Grand Buëch. Ordonné autour d'une rivière plutôt divagante au lit en tresses, le site est caractérisé par une bonne représentativité de tous les stades de la dynamique de végétation, depuis les stades initiaux composés de bancs de graviers nus, en passant par les formations pionnières de colonisation des alluvions et délaissées, les saulaies arbustives et de larges ripisylves, où se rencontrent à la fois des espèces végétales d'origine montagnarde et méditerranéenne. La rivière présente dans ce site un large lit, où se sont développés de multiples habitats des bords de cours d'eau, propices à l'établissement d'une faune très variée, comprenant notamment des espèces très intéressantes de mammifères, oiseaux et poisson. Flore remarquable : Ophioglosse commun, Potamot des tourbières alcalines et Jonc à fruits globuleux. Faune remarquable : petit Murin, Loutre d'Europe Alouette lulu, Pie grièche écorcheur, Moiré de Provence, laineuse du prunellier, Agrion de Mercure, Sympétrum du Piémont, Apron, le Toxostome, Barbeau méridional.	0 km	273 ha / 0 m ²
ZNIEFF de type I	930020088 Collines autour du château de Laric au nord-ouest du château de Chabestan	Le site de dimensions réduites englobe un secteur de petites collines, situées pour l'essentiel à l'ouest et au sud-ouest du château de Laric. Son relief se caractérise par des collines, replats et petites combes. Le site est compris, entre 770 m et 865 m d'altitude, dans l'étage de végétation supra-méditerranéen. Flore remarquable : Serratule à feuilles de chanvre d'eau et Gesse blanchâtre. Faune remarquable : pas de données.	3,57 km	58,72 ha / 0 m ²

PERIMETRES D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL				
Type	Numéro Libellé	Commentaires	Distance minimale à la zone d'étude immédiate	Surface concernée par la zone d'étude immédiate / Surface totale
ZNIEFF de type I	930012814 Colline du bois de Sellas	Petit plateau calcaire située à la confluence du Petit Buëch et du Grand Buëch correspondant à un secteur de collines fortement boisées compris, entre 720 m et 890 m d'altitude, dans l'étage de végétation supra-méditerranéen. Le site comprend également d'importantes surfaces en cours de recolonisation forestière. Quelques prairies subsistent çà et là, ainsi que des pelouses sèches. Des éboulis localisés sont assez souvent présents sur les versants. Flore remarquable : Rosier de France, Cytise faux-lotier Faune remarquable : Circaète Jean-le-blanc, Faucon hobereau, Petit-duc scops, Torcol fourmilier et la Pie-grièche écorcheur.	5 km	431,51 ha / 0 ha
ZNIEFF de type I	030012806 Le Grand Buëch, ses ripisylves et ses Iscles d'Aspre-sur-Buëch à la confluence du Petit Buëch	Le site correspond au cours du Petit Buëch, avec ses ripisylves et ses iscles, du Serre de la Vigne à sa confluence avec le Grand Buëch. Ordonné autour d'une rivière divagante au lit en tresses, le site est caractérisé par une bonne représentativité de tous les stades de la dynamique de végétation, depuis les stades initiaux composés de bancs de graviers nus, en passant par les formations pionnières de colonisation des alluvions et délaissées, les saulaies arbustives et de larges ripisylves, où se rencontrent à la fois des espèces végétales d'origine montagnarde et méditerranéenne. La rivière présente dans ce site un large lit, où se sont développés de multiples habitats des bords de cours d'eau, propices à l'établissement d'une faune très variée, comprenant notamment des espèces très intéressantes de mammifères, oiseaux et poissons.	3,8 km	274 ha / 0 ha
ZNIEFF de type II	930012802 Massif et forêt domaniale de Durbon / Durbonas	Ce site, fortement boisé, se localise au nord-ouest de la petite ville de Veynes, culminant avec la Montagne de Durbonas à 2086 m. Ses plus hautes crêtes sont soumises à des conditions rappelant par endroits l'étage alpin inférieur. Ses boisements d'ubac, avec une importante forêt domaniale, en font un site tout à fait singulier, très riche en espèces forestières. Boisements de Hêtre, de sapin, de Pin sylvestre et de Chêne pubescent, landes xérophiles, prairies et rocailles sèches et localement éboulis constituent les éléments principaux du paysage végétal. De nombreux ruisselets et petits torrents et un relief karstique constitué de grottes, de gorges et de balmes, avec notamment celles d'Agnielles, ajoutent une note de diversité complémentaire au site.	3,34 km	7021 ha / 0 ha
ZNIEFF de type II	930020119 Beauchêne occidental - Montagne D'Aureille – Bois noirs – Bois des Fanges – Bois de la Longeagne.	Ce site correspond à la partie ouest de la petite région du Beauchêne, ensemble de moyennes montagnes, dont la ligne de crêtes principales est orientée nord-sud et oscille entre 1300 et 1900 m d'altitude. Le site très forestier dans ses parties basses (hêtraies, hêtraies-sapinières et pinèdes sylvestres) et est parcouru de nombreuses petites vallées et combes généralement orientées est-ouest. Il présente localement quelques escarpements, de petits défilés rocheux et des éboulis actifs. Fruticées claires et buxaias occupent localement de vastes secteurs, dans les zones de déprise des activités pastorales. Les milieux ouverts et semi-ouverts, composés de prairies et pelouses, se localisent en périphérie des villages et au niveau des parties les plus hautes, en bordure ouest du site, où ils constituent parfois de vastes ensembles pastoraux comme sur les crêtes du Luzet, de l'Aurian et du Quigouret.	2,88 km	12704 ha / 0 ha
ZNIEFF de type II	930020421 Le Grand Buëch et le Petit Buëch à l'aval de Veynes jusqu'à la confluence avec la Durance et leurs principaux affluents : le Céans, la Blème et la Blaisance	Cf. les deux ZNIEFF type 1 « Le Grand Buëch, ses ripisylves [...] » et « Le petit Buëch, ses ripisylves [...] » et le site Natura 2000 « Le Buëch ».	0 m	1728 ha / 0 ha

La carte suivante localise les périmètres d'inventaires proches de la zone d'étude immédiate.

II.3 Autres périmètres

PERIMETRES DE PROTECTION PAR MAITRISE FONCIERE				
Type	Numéro Libellé	Commentaires	Distance minimale à la zone d'étude immédiate	Surface concernée par la zone d'étude immédiate / Surface totale
Site géré par le CEN PACA Pour la commune de Veynes (05)	Marais des Iscles	<p>Le Marais des Iscles localisé dans les Préalpes du sud dans la Petite région naturelle du Bassin Buëch-Durance est une zone humide alluviale développée sur les alluvions quaternaires du Buëch.</p> <p>Le site se trouve en marge du lit majeur et est alimenté en eau par une nappe liée au versant constitué par les moyennes terrasses mélangées aux déjections du Rif de Saint Marcellin. Cette nappe donne naissance à plusieurs sources qui constituent ce que l'on appelle localement des « adoux », à savoir des ruisseaux d'origine phréatiques présentant des caractéristiques physico-chimiques particulières bien différentes de celles du lit mineur du Buëch. La végétation du site est constituée essentiellement de communautés hygrophiles avec des faciès herbacés et ligneux. Les faciès herbacés sont pâturés.</p> <p>La zone humide se trouve en bordure de la zone d'étude immédiate. Les milieux sont très différents entre le marais (zone très naturelle) et la zone d'étude (zone en grande partie artificialisée). Le secteur de l'Adoux du Fontanil constitue une zone de transition à travers de laquelle des échanges peuvent avoir lieu. Le site d'étude peut par exemple constituer des zones d'alimentation (terrain de chasse) et/ou de reproduction complémentaires pour les espèces présentes dans le marais (oiseaux, chiroptères, amphibiens).</p>	0 m	11,5 ha / 0 ha



Localisation du Marais des Iscles (Source : CEN PACA, Diagnostic du plan de gestion 2015 -2020).

II.4 Les zones humides

Le site est localisé entre deux zones humides. Ces dernières sont aujourd'hui définies réglementairement selon la circulaire ministérielle du 24 juin 2008 (cf. Encart suivant). Le SDAGE Rhône-Méditerranée a également apporté des précisions réglementaires : lorsqu'un projet détruit ou dégrade une zone humide, des mesures compensatoires doivent être prévues.

Vis-à-vis du projet, les deux zones humides encadrent au nord et au sud l'aire d'étude immédiate : le Marais des Iscles et Petit Buëch. Ce sont des zones particulièrement sensibles à toute destruction, dégradation ou altération du fonctionnement et de l'état de conservation. Leur fonctionnement et le maintien de leur état de conservation est à prendre en compte par le projet.

ZONES HUMIDES OFFICIELLES

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (codifié à l'article L211-1 du code de l'environnement) définit les zones humides officielles : "terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année". L'arrêté du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application de cette loi.

L'objectif de cette loi est la **gestion équilibrée de la ressource en eau**.

En réponse à cette loi et notamment au travers de deux plans nationaux d'actions, le SDAGE Rhône-Méditerranée propose plusieurs solutions : la reconnaissance réglementaire des zones humides, leur restauration, leur gestion, leur surveillance, etc. (Source : ATEN).

III La Trame verte et bleue

Le **Schéma de Cohérence Ecologique (SRCE)** identifie les composantes des **Trames Vertes et Bleues (TVB)**, ainsi que les enjeux régionaux de préservation et restauration des continuités écologiques.

Il définit les priorités régionales à travers un plan d'actions stratégiques et propose les outils pour sa mise en œuvre. Son application doit permettre d'enrayer la perte de biodiversité tout en prenant en compte les activités humaines et économiques.

La carte suivante indique le contexte de la zone d'étude en matière de trame verte et bleue ainsi que **les objectifs affichés du SRCE** : « **recherche de préservation optimale** » ou « **recherche d'une mise en état** ».

La zone d'étude fait partie **d'une trame bleue à préserver, la vallée du petit Buëch** qui constitue un lien naturel entre les zones de milieux ouverts (milieux agricoles) encore existants le long de la vallée. **Cette vallée est insérée dans un grand ensemble naturel, à dominante fermée** (des boisements pour l'essentiel), jouant également la **fonction de « Réservoir de biodiversité »**. Les liaisons routières et l'urbanisme le long du cours d'eau constituent les principaux obstacles aux déplacements de la faune, principalement pour les déplacements transversaux. **L'ensemble du secteur est répertorié par le SRCE comme à préserver de manière optimale.**

Il peut également être remarqué qu'à partir de la zone d'étude immédiate, la trame bleue s'étoffe en épaisseur suite à un élargissement de la vallée et la présence d'un corridor terrestre assez diffus au sud de la zone d'étude.



SYNTHESE DES ELEMENTS RECUEILLIS ANTE-EXPERTISES

L'ensemble des consultations réalisées et les résultats des trois passages ont permis de dresser une **première liste des espèces pouvant présenter un enjeu écologique sur le site**.

Les espèces dites **patrimoniales** sont les espèces jugées **rares et menacées sur le territoire considéré**. Pour évaluer la patrimonialité de l'espèce, les critères suivants sont pris en compte : le statut de protection régional (ou national si aucune liste régionale n'est disponible) et le statut de rareté indiqué par les listes rouges régionales (nationales si aucune liste régionale n'est disponible). **Les espèces retenues** seront celles dont **l'enjeu local de conservation est modéré à fort** et celles dont la présence sur la zone d'étude est certaine. Ces deux informations sont établies à dire d'expert.

Ci-après est présentée la liste des **espèces à enjeux connues à proximité de la zone d'étude** (sources : fiches ZNIEFF, SIC/ZSC, bases de données naturalistes consultables sur Internet, sources bibliographiques, base de données ECOTER, etc.) **ou potentielles à dire d'experts en l'absence de données**. Pour chacune, un avis indique si l'espèce mentionnée est susceptible de se retrouver sur la zone d'étude immédiate.

I Flore

Ci-après est présentée la liste des espèces à enjeux connues à proximité de la zone d'étude (sources : base de données communale SILENE, données bibliographiques). Au total, plus de **865 taxons sont connus de la commune de Veynes** et 10 espèces peuvent être considérées comme remarquables. Il s'agit principalement d'espèces de milieux assez spécialisés : zones humides, pelouses d'altitudes, pinèdes, prairies de fauche.

Dans l'aire d'étude immédiate, les milieux sont très artificialisés : abords du plan d'eau, friche rudérale autour du chenil, et ne correspondent pas aux écologies de cette flore potentielle patrimoniale. Seule la prairie pâturée peut être qualifiée de « semi-naturelle » avec néanmoins un surpâturage probable. La bordure de l'Adoux du Fontenil, malgré son entretien peut être localement assez humide pour abriter des espèces inféodées aux prairies humides. Deux pieds de Dactylorhize de mai ont ainsi pu être observés (passage du 11 mai). Les surfaces favorables sont néanmoins très réduites (quelques m²).

Globalement, les enjeux concernant la flore patrimoniale potentielle ont été estimés « faible ». La bordure de l'Adoux du Fontenil reste à préserver.

FLORE POTENTIELLE A ENJEUX – ZONE D'ETUDE IMMEDIATE								
Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statut Natura 2000	Statut de rareté		Habitat	Enjeu local de conservation	Présence sur la zone d'étude
				Liste rouge nationale	Liste rouge régionale			
Ancolie de Bertoloni	<i>Aquilegia reuteri</i> Boiss., 1854	PN1	IV	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Pentes rocailleuses, éboulis, vîres	Fort	Très peu probable
Panicaud blanc des Alpes, Chardon blanc	<i>Eryngium spinalba</i> Vill., 1779	PN1	-	NE	Préoccupation mineure	Pentes rocailleuses, éboulis, vîres	Fort	Très peu probable
Fritillaire en forme de trompette, Fritillaire-trompette	<i>Fritillaria tubiformis</i> Gren. & Godr. subsp. <i>tubiformis</i>	PN1	-	NE	Préoccupation mineure	Pelouses longuement enneigées, dolines, mélézins clairs, couloirs d'avalanches	Fort	Très peu probable
Gagée des champs	<i>Gagea villosa</i> (M.Bieb.) Sweet, 1826	PN1	-	NE	Préoccupation mineure	Lieux cultivés, friches, cimetières	Fort	Non présente
Orchis de Spitzel	<i>Orchis spitzelii</i> Saut. ex W.D.J.Koch, 1838	PN1	-	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Pinèdes sylvestres lisières, clairières, pelouses rocailleuses et landes à <i>Arctostaphylos uva-ursi</i> , sur sol calcaire aux étages montagnard et subalpin	Fort	Très peu probable
Serratule à feuilles de chanvre d'eau	<i>Serratula lycopifolia</i> (Vill.) A.Kern., 1872	PN1	IV	Vulnérable	Vulnérable	Prairies de fauche, pelouses mésophiles à Brome	Fort	Très peu probable
Orchis couleur de chair	<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó subsp. <i>incarnata</i>	-	-	Vulnérable	Préoccupation mineure	Prairies humides et bas-marais méso-trophes alcalins des étages collinéen et montagnard.	Modéré	Peu probable
Orchis pâle	<i>Orchis pallens</i> L., 1771	-	-	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	700 à 2 000 m, à Mi-ombre sur substrat frais, calcaire voire un peu acide : lisières et clairières des forêts de feuillus et de résineux, pâturages, taillis.	Modéré	Très peu probable
Anémone de Haller, Pulsatille de Haller	<i>Anemone halleri</i> All., 1773	-	-	NE	Préoccupation mineure	Etages montagnard et subalpin, Pelouses alpines rocailleuses	Modéré	Très peu probable

Dactylorhize de mai	Dactylorhiza majalis (Rchb.) P.F.Hunt & Summerh., 1965	-	-	Quasi menacée	Préoccupation mineure	Marais, prairies de fauche, pelouses marneuses, ruisselets	Faible	Certaine
Nom français et scientifique : Base de données TAXREF V9								
Statut de protection :								
Nationale : Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire ;								
Régionale : Arrêté du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-D'azur. Article 1 et article 2.								
Statut Natura 2000 : Statut des espèces inscrites à l'annexes II, IV et V de la directive « Habitats-faune-flore » 92/43/CEE. Ils peuvent être d'intérêt communautaire ou d'intérêt communautaire prioritaire (=état de conservation particulièrement préoccupant à l'échelle européenne).								
Statut de rareté (Liste rouge) :								
National : Livre Rouge (LR) de la flore menacée de France Tomes 1 « Espèces prioritaires » (1995) et 2 « Espèces « Espèces à surveiller » (non publié) / La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1 000 espèces, sous-espèces et variétés (UICN France, FCBN & MNHN 2012) : EX = Espèce éteinte au niveau mondial, EW = Espèce éteinte à l'état sauvage, RE = espèce disparue de métropole – <u>Taxons menacés</u> : CR = En danger critique, EN = En danger, VU = Vulnérable – <u>Autres catégories</u> : NT = Quasi menacé, LC = Préoccupation mineure, DD = Données insuffisantes, NA = Non applicable, NE = Non Evalué.								
Régional : Liste rouge de la flore vasculaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur (NOBLE <i>et al.</i> 2015) : <u>Taxons menacés</u> : CR = En danger critique, EN = En danger, VU = Vulnérable / <u>Taxons non menacés</u> : NT = Quasi menacé, LC = Préoccupation mineure, DD = Données manquantes								
ELC = Enjeu Local de Conservation : Comparaison et mise en perspective de l'intérêt patrimonial et des risques/menaces qui pèsent sur l'espèce considérée.								
Probabilité de présence de l'espèce : Certaine = espèce recensée sur la commune ; Très probable = espèce présente sur la commune (présence quasi-certaine) ; Probable = espèce jugée potentielle sur la commune au vu des habitats présents ; Possible = présence de l'espèce de manière irrégulière ou de simple passage.								

II La faune

II.1 Oiseaux

Le tableau suivant résume les espèces à enjeux potentiels sur la zone d'étude (sources : base communale Faune PACA, données bibliographique). Les cortèges d'oiseaux présents sur la commune sont principalement liés aux zones boisées et aux milieux agricoles.

Globalement les milieux autour du plan d'eau sont peu favorables à la nidification d'espèces patrimoniales car très artificialisés. Cette partie peut néanmoins servir à des espèces communes ubiquistes pour chasser sur les dépendances vertes voir se reproduire de par la présence de plantations arborées paysagères, de fourrés arbustifs.

Dans la partie extension du périmètre d'étude, la parcelle en prairie délimitée par une haie est attractive pour les espèces inféodées aux milieux ouverts bocagers comme la Pie grièche écorcheur ou le Moineau friquet. Des individus ont été observés lors des passages 2016. Ces espèces sont à enjeu « modéré ».

On peut également souligner les enjeux connus au niveau du Marais des Iscles : présence d'une petite colonie de Héron cendré (*Ardea cinerea*). A noter que ce type de colonie est généralement très sensible au dérangement.

Au global, l'enjeu pour les oiseaux semble relativement « faible » au niveau du plan d'eau, de ses abords et de la friche anthropique et « fort » au niveau de la prairie pâturée.

ESPÈCES D'OISEAUX POTENTIELLES A ENJEUX – Zone d'étude immédiate								
Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statut	Statut de rareté (Liste rouge nicheur)		Habitat(s) préférentiel(s)	Enjeu local de conservation	Présence dans la zone d'étude
			Natura 2000	National	Régional			
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	PN3	DO 1	Vulnérable	Vulnérable	Falaises, alpages	Fort	Peu probable en chasse
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	PN3	DO 1	Préoccupation mineure	En danger	Falaises	Fort	Peu probable en chasse
Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>	-	DO 1 et 2	Vulnérable	Vulnérable	Forêts d'altitude	Fort	Très peu probable
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	PN3	DO 1	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Falaises	Fort	Peu probable en chasse
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	PN3	DO 1	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Ripisylves, bords de rivière	Modéré	Peu probable en nidification
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	PN3	DO 1	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Cultures, pelouses	Modéré	Peu probable
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	PN3	-	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Forêts	Modéré	Peu probable en chasse
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	PN3	DO 1	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Forêts	Modéré	Peu probable en chasse
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	PN3	-	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Cultures, bocage	Modéré	Peu probable
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	PN3	DO 1	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Forêts, pelouses	Modéré	Certaine en chasse à proximité
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	PN3	-	Quasi menacée	Quasi menacée	Pelouses piquetées	Modéré	Probable
Huppe asiée	<i>Upupa epops</i>	PN3	-	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Cultures, bocage	Modéré	Peu probable
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	PN3	-	Vulnérable	Vulnérable	Cultures, bocage	Modéré	Peu probable
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	PN3	DO 1	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Cours d'eau	Modéré	Peu probable sur le Buëch
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	PN3	-	Quasi menacée	Vulnérable	Cultures, bocage	Modéré	Certaine

Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	PN3	DO 1	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Forêts d'altitude	Modéré	Peu probable
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	PN3	DO 1	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Pelouses piquetées	Modéré	Certaine
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	PN3	-	Quasi menacée	Quasi menacée	Bocages, parcs	Modéré	Certaine

Nom français et scientifique : Base de données TAXREF V8.
Statut de protection : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
Statut Natura 2000 : Statut des espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » 2009/147/CE.
Statut de rareté (Liste rouge) : La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine de France métropolitaine (2009) // Listes rouges régionales des oiseaux nicheurs de PACA (2013)
Présence sur la zone d'étude : Probabilité de présence de l'espèce : Très probable = espèce présente sur la commune (présence quasi-certaine), Probable = espèce jugée potentielle sur la commune au vu des habitats présents, Possible = présence de l'espèce de manière irrégulière ou de simple passage + caractérisation succincte et descriptive du milieu fréquenté par l'espèce.

II.2 Chauves-souris

Le tableau suivant résume les espèces à enjeux potentiels sur la zone d'étude (sources : base communale Faune PACA, données bibliographique, périmètres d'inventaire et de protection, base de données ECOTER).

Sur ces espèces, **plusieurs constituent un enjeu fort** sur la commune de par leur rareté et leur vulnérabilité. Soulignons en particulier l'enjeu que représente le **Grand Rhinolophe. Une colonie importante de l'espèce est en effet connue au sein de l'église de Veynes.** La présence d'individus de l'espèce en chasse et/ou en déplacement sur la zone d'étude est ainsi très probable.

Sur l'aire d'étude immédiate, les secteurs les plus favorables à la présence de ces espèces sont :

- le point d'eau, très attractif pour les chiroptères en chasse ;
- les différentes lisières, qui sont généralement suivies par les chauves-souris pour leur déplacement.

CHIROPTERES A ENJEUX CONNUS SUR ET À PROXIMITÉ DE LA COMMUNE DE VEYNES (05)							
Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statut Natura 2000	Statut de rareté National	Milieux favorables sur la zone d'étude	Enjeu local de conservation	Présence sur la zone d'étude
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Nationale, article 2	Annexes II et IV	Préoccupation mineure	Pistes forestières et autres lisières. Points d'eau.	Fort	Probable
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Nationale, article 2	Annexes II et IV	Quasi menacé	Pistes forestières et autres lisières. Prairies piquetées. Points d'eau.	Fort	Probable
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Nationale, article 2	Annexes II et IV	Quasi menacé	Pistes forestières et autres lisières. Points d'eau.	Fort	Peu probable
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Nationale, article 2	Annexes II et IV	Préoccupation mineure	Pistes forestières et autres lisières. Points d'eau. Boisements.	Fort	Peu probable
Sérotine bicolor	<i>Vespertilio murinus</i>	Nationale, article 2	Annexe IV	Données insuffisantes	Pistes forestières et autres lisières. Prairies piquetées. Points d'eau.	Fort	Probable
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Nationale, article 2	Annexes II et IV	Préoccupation mineure	Pistes forestières et autres lisières. Prairies piquetées. Points d'eau.	Fort	Probable
Petit murin	<i>Myotis blythii</i>	Nationale, article 2	Annexes II et IV	Quasi menacé	Pistes forestières et autres lisières. Prairies piquetées. Points d'eau.	Fort	Peu probable
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Nationale, article 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Pistes forestières et autres lisières. Points d'eau. Boisements.	Modéré	Peu probable
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Nationale, article 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Pistes forestières et autres lisières. Points d'eau. Boisements.	Modéré	Peu probable

Nom français et scientifique : Base de données TAXREF V7
Statut de protection : Arrêté du 15 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
Statut Natura 2000 : Statut des espèces inscrites aux annexes II, IV et V de la directive européenne « Habitats-faune-flore » 92/43/CEE. Ils peuvent être d'intérêt communautaire ou d'intérêt communautaire prioritaire (=état de conservation particulièrement préoccupant à l'échelle européenne).
Statut de rareté (Liste rouge) : La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine (2009).
Enjeu local de conservation : A dire d'expert. De manière globale, l'enjeu local de conservation résultera de la comparaison et de la mise en perspective de la valeur patrimoniale des espèces à différentes échelles (locale à globale) et des risques et menaces qui pèsent sur celle-ci, également à l'échelle locale et globale.
Présence sur la zone d'étude : Classification : Très peu probable : probabilité très faible à nulle de présence ; Peu probable : probabilité faible de présence ; Probable : probabilité forte de présence ; Certaine : observation de l'espèce sur le périmètre.

II.3 Autres mammifères

Le tableau suivant résume les espèces à enjeux potentiels sur la zone d'étude (sources : base communale Faune PACA, données bibliographique).

La zone d'étude constitue une **zone de chasse** pour des mammifères ubiquistes : observation de renards, de lapins et de Chevreuils.

L'enjeu principal est la présence du Campagnol amphibie dans le marais des Iscles. Ce rongeur aquatique inféodé aux fleuves, rivières, ruisseaux, canaux, lacs, étangs, mares, tourbières, fréquente les Adoux du marais et notamment l'Adoux du Fontenil, en limite immédiate de l'aire d'étude. Plusieurs observations le long de l'écoulement sont signalées dans le diagnostic du plan de gestion. Sa présence est également signalée en bordure immédiate du plan d'eau (une observation).

Les déplacements de l'espèce vers le plan d'eau doivent cependant être occasionnels car l'espèce recherche les berges meubles lui permettant d'installer un terrier ou un nid et d'un épais couvert de végétation herbacée au bord de l'eau ce qui ne correspond pas aux berges actuelles du plan d'eau très artificialisées.

L'espèce présente un enjeu « fort » : bien que largement répartis en France, le campagnol amphibie est très peu commun et a été protégée de manière récente. La préservation des bordures de l'Adoux du Fontenil (structure de la végétation, des berges et de la qualité de l'eau) représente un enjeu fort pour cette espèce.

AUTRES MAMMIFERES POTENTIELS A ENJEUX – ZONE D'ETUDE IMMEDIATE							
Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statut Natura 2000	Liste rouge nationale	Habitat(s) préférentiel(s)	Enjeu local de conservation	Présence sur la zone d'étude
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	PN2	Annexe II	Quasi-menacé	Zones humides	Fort	Certaine
Chamois	<i>Rupicapra rupicapra</i>	-	Annexe V	Préoccupation mineure	Zones rocheuses	Modéré	Très peu probable
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	PN2	Annexe II	Quasi-menacé	Forêts, bocages	Modéré	Certaine
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	-	-	Quasi-menacé	Culture, bocage	Modéré	Peu probable
Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	PN2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Lisières, ronciers	Modéré	Probable
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	-	-	Préoccupation mineure	Forêts	Faible	Peu probable
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	-	Préoccupation mineure	Forêts, cultures	Faible	Certaine
Fouine	<i>Martes foina</i>	-	-	Préoccupation mineure	Bocage, villages	Faible	Très probable
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	-	Préoccupation mineure	Culture, bocage	Faible	Certaine
Loir gris	<i>Glis glis</i>	-	-	Préoccupation mineure	Culture, bocage	Faible	Probable
Martre / Fouine	<i>Martes martes / foina</i>	-	Annexe V	Préoccupation mineure	Forêts, bocages	Faible	Très probable
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	-	Préoccupation mineure	Forêts, bocages	Faible	Certaine
Taube d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	-	-	Préoccupation mineure	Prairies, jardins	Faible	Peu probable
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	-	Préoccupation mineure	Forêts, bocages	Faible	Certaine
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	-	Préoccupation mineure	Forêts, bocages	Très faible	Certaine

Protection nationale : Arrêté du 15 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Directive "Habitats" : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune (biologie) et de la flore sauvage, plus généralement appelée Directive « Habitats-Faune-Flore » (ou encore directive « Habitats »).

Annexe II = espèces déterminantes pour la création de Zone spéciale de conservation (ZSC), **Annexe IV =** espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte, **Annexe V =** espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement et l'exploitation dans la nature sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Liste rouge : Liste rouge UICN des espèces menacées en France. Mammifères continentaux de France métropolitaine (2009).

Enjeu local de conservation : Fort = espèce rare à l'échelle départementale et/ou régionale ; Modéré = espèce peu commune/abondante dans le département et/ou la région ; Faible = espèce commune, bien représentée à l'échelle du département et/ou de la région.

Présence sur la zone d'étude : Classification : Très peu probable : probabilité très faible à nulle de présence ; Peu probable : probabilité faible de présence ; Probable : probabilité forte de présence ; Certaine : observation de l'espèce sur le périmètre.

II.4 Reptiles

Le tableau suivant indique les quelques espèces probables sur le site. Les zones thermophiles, les lisières bien exposées, les points d'eau stagnants sont généralement des milieux attractifs pour ce groupe. La zone d'étude immédiate peut présenter un intérêt au niveau de la friche abandonnée autour du chenil (les quelques déchets ou cailloux peuvent constituer des gîtes potentiels) ainsi que le long des limites du site avec la présence d'éléments linéaires arbustifs. L'Adoux du Fontenil peut également être attractif pour des espèces typiques des bords de cours d'eau comme la Couleuvre vipérine, l'espèce et a été observée dans le marais des Iscles.

Au final, les espèces potentielles sont cependant relativement communes. L'intérêt global doit être a priori faible pour les reptiles.

REPTILES POTENTIELS A ENJEUX – ZONE D'ETUDE IMMEDIATE							
Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statut Natura 2000	Statut de rareté Liste rouge nationale	Habitat	Enjeu local de conservation	Présence sur la zone d'étude
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	PN3	-	Préoccupation mineure	Cours d'eau	Faible	Probable
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	PN3	-	Préoccupation mineure	Lisière	Faible	Certaine
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	PN2	DH4	Préoccupation mineure	Rochers secs	Faible	Très probable
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	PN3	DH5	Préoccupation mineure	Pelouses sèches, lisières	Faible	Très probable
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	PN4	-	Quasi menacée	Pelouses sèches, lisières	Faible	Peu probable

Protection : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Directive Habitats : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune (biologie) et de flore sauvage, plus généralement appelée Directive « Habitats-Faune-Flore » ou encore « Directive Habitats ».

Liste rouge nationale : Liste rouge UICN des espèces menacées en France. Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (2015).

Enjeu Local de Conservation : À dire d'expert. De manière globale, l'enjeu local de conservation résultera de la comparaison et de la mise en perspective de la valeur patrimoniale des espèces à différentes échelles (locale à globale) et des risques et menaces qui pèsent sur celle-ci, également à l'échelle locale et globale.

Probabilité de présence de l'espèce : Certaine = espèce recensée sur la commune ; Très probable = espèce présente sur la commune (présence quasi-certaine) ; Probable = espèce jugée potentielle sur la commune au vu des habitats présents ; Possible = présence de l'espèce de manière irrégulière ou de simple passage.

II.5 Amphibiens

Le tableau suivant indique les quelques espèces probables sur le site.

Suite aux visites de terrain, le **Crapaud commun** et la **Grenouille verte** (rieuse a priori au chant) sont **présentes au sein du plan d'eau**. Quelques pontes ont été observées (grenouilles rieuses). Leur présence a été observée plutôt **sur la rive nord, dans les petites invaginations présentant blocs de pierre, quelques roseaux et autres végétations de bords de plan d'eau**. La reproduction du Crapaud commun est également signalée par le Plan de gestion du Marais des Iscles. Ceci est à souligner car le plan d'eau est régulièrement empoissonné et la présence de poissons est souvent défavorable aux amphibiens (prédation).

Au niveau des cours d'eau, ces derniers peuvent être favorables à la reproduction si le débit est suffisamment lent. Celui de **l'Adoux du Fontanil en périphérie immédiate du périmètre d'étude semble trop fort pour être favorable**. Des pontes de grenouilles rousses ont néanmoins été observées dans d'autres adoux du marais des Iscles.

Pour les autres espèces, la zone d'étude immédiate ne présente pas d'autres points d'eau stagnant attractifs : mare avec plantes aquatiques, petites mares temporaires. Au final, les **milieux restent moyennement favorables à la reproduction des amphibiens**. Le marais des Iscles ou les bordures du Petit Buëch peut également offrir aux amphibiens un milieu d'hivernage ou d'estivage de qualité.

La présence de l'Alyte, espèce patrimoniale à enjeux « fort » reste à vérifier car l'espèce affectionne les milieux plutôt ensoleillés et, si elle a besoin de zones humides pour se reproduire (mares, flaques, ruisseaux, ...), la journée elle s'abrite dans des éboulis, des murs de pierres sèches, des tas de sable, des gravières. **Elle survit souvent en milieux anthropiques** et l'aire d'étude immédiate (plan d'eau et zones d'extension) ou les rives immédiates du petit Buech peut lui être favorable.

AMPHIBIENS POTENTIELS A ENJEUX – ZONE D'ETUDE IMMEDIATE

Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statut Natura 2000	Statut de rareté Liste rouge nationale	Habitat	Enjeu local de conservation	Présence sur la zone d'étude
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	PN2	DH4	Préoccupation mineure	Mares, villages	Fort	Peu probable
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	PN5	DH5	Préoccupation mineure	Mares, cours d'eau	Modéré	Probable
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	PN3	-	Préoccupation mineure	Mares, ruisseaux	Modéré	Probable
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	PN3	-	Préoccupation mineure	Mares	Modéré	Très probable
Crapaud commun ou épineux	<i>Bufo bufo / spinosus</i>	PN3	-	Préoccupation mineure	Mares, cours d'eau	Faible	Certaine

Protection : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Directive Habitats : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune (biologie) et de flore sauvage, plus généralement appelée Directive « Habitats-Faune-Flore » ou encore « Directive Habitats ».

Liste rouge nationale : Liste rouge UICN des espèces menacées en France. Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (2009).

Enjeu local de conservation : À dire d'expert. De manière globale, l'enjeu local de conservation résultera de la comparaison et de la mise en perspective de la valeur patrimoniale des espèces à différentes échelles (locale à globale) et des risques et menaces qui pèsent sur celle-ci, également à l'échelle locale et globale.

Probabilité de présence de l'espèce : Certaine = espèce recensée sur la commune ; Très probable = espèce présente sur la commune (présence quasi-certaine) ; Probable = espèce jugée potentielle sur la commune au vu des habitats présents ; Possible = présence de l'espèce de manière irrégulière ou de simple passage.

II.6 Insectes

Le tableau suivant indique les quelques espèces probables sur le site.

Ces **dernières sont nombreuses mais surtout inféodées aux zones humides** (papillons de jours, odonates) **ou aux milieux ouverts de montagne** (pelouses). Ces espèces sont donc **peu probables sur l'aire d'étude immédiate car les milieux ne correspondent pas**. Quelques-unes des espèces sont néanmoins notées dans le marais des Iscles et quelques pieds de **plantes hôtes** sont **présentes ponctuellement au sein de l'aire d'étude** (Sanguisorbe officinale, Succise des prés). Leur **présence/absence** restera à **vérifier**.

Quelques espèces affectionnent également des milieux plus thermophiles comme **l'Azuré du serpolet**. La parcelle en **friche autour du chenil** pourrait être **favorable** (présence de Thym serpolet). L'espèce reste relativement courante.

A noter également **l'observation de Laineuse du prunier (papillon de nuit), espèce protégée nationale à enjeu modéré à l'échelon régional mais à enjeu fort au niveau local** : dans le secteur d'étude, **en fond de vallée, l'espèce n'est plus connue depuis un certain temps malgré des recherches ciblées** notamment sur le périmètre Natura 2000 du Buëch du fait de la modification croissante de l'occupation du sol (Com Orale, Yoan Braud). Un **nid a été observé** ce printemps 2016 sur une Aubépine, sa plante hôte, **en bordure de la piste d'accès à la parcelle d'extension du camping** (zone de travaux en cours). Il est probable que la piste d'accès ne soit plus touchée et que l'aubépine ne soit pas détruite mais un **balisage préventif immédiat serait à mettre en œuvre pour sécuriser la station**.

INSECTES POTENTIELS A ENJEUX – ZONE D'ETUDE IMMEDIATE						
Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statut Natura 2000	Statut de rareté Liste rouge nationale	Enjeu local de conservation	Présence sur la zone d'étude
Papillons de nuit						
Laineuse prunelier	<i>Eriogaster catax</i>	PN2	Annexes II et IV	-	Fort	Certaine
Papillons de jour						
Azuré de la Sanguisorbe	<i>Maculinea teleius</i>	PN2	Annexes II et IV	Vulnérable	Fort	Peu probable
Apollon	<i>Pamassius apollo</i>	PN2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Modéré	Très peu probable
Azuré de la Jarosse	<i>Polyommatus amandus</i>	-	-	Préoccupation mineure	Modéré	Peu probable
Azuré de l'Orobe	<i>Polyommatus daphnis</i>	-	-	Préoccupation mineure	Modéré	Peu probable
Azuré des Coronilles	<i>Plebejus argyrognomon</i>	-	-	Préoccupation mineure	Modéré	Très peu probable
Azuré du Serpolet	<i>Maculinea arion</i>	PN2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Modéré	Probable
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	PN2	Annexes II	Préoccupation mineure	Modéré	Peu probable
Mélitée des Linares	<i>Melitaea deione</i>	-	-	Préoccupation mineure	Modéré	Très peu probable
Morio	<i>Nymphalis antiopa</i>	-	-	Préoccupation mineure	Modéré	Très peu probable
Petit Sylvain	<i>Limnitis camilla</i>	-	-	Préoccupation mineure	Modéré	Très peu probable
Petite Coronide	<i>Satyrus actaea</i>	-	-	Préoccupation mineure	Modéré	Très peu probable
Sablé provençal	<i>Polyommatus ripartii</i>	-	-	Préoccupation mineure	Modéré	Très peu probable
Semi-Apollon	<i>Pamassius mnemosyne</i>	PN2	Annexe IV	Quasi menacée	Modéré	Très peu probable
Odonates						
Agriion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	PN2	Annexe II	Préoccupation mineure	Modéré	Probable
Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i>	-	-	Quasi menacée	Modéré	Très peu probable
Sympétrum jaune	<i>Sympetrum flaveolum</i>	-	-	Quasi menacée	Modéré	Très peu probable

Nom français et scientifique : Base de données TAXREF V7
Statut de protection : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, article 2 ou 3
Statut Natura 2000 : Statut des espèces inscrites à l'annexes II, IV et V de la directive « Habitats-faune-flore » 92/43/CEE. Ils peuvent être d'intérêt communautaire ou d'intérêt communautaire prioritaire (=état de conservation particulièrement préoccupant à l'échelle européenne). Annexes 2 et/ou 4.
Statut de rareté (Liste rouge) : Nationale : La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine (2012) // Liste des Orthoptères menacés en France (SARDET E. & DEFAUT B. (2004). Liste rouge des odonates de France métropolitaine (2016). NC : Non concerné par une liste rouge.
Enjeu local de conservation : À dire d'expert. De manière globale, l'enjeu local de conservation résultera de la comparaison et de la mise en perspective de la valeur patrimoniale des espèces à différentes échelles (locale à globale) et des risques et menaces qui pèsent sur celle-ci, également à l'échelle locale et globale.
Présence sur la zone d'étude : À dire d'expert. Classification : Très peu probable : probabilité très faible à nulle de présence ; Peu probable : probabilité faible de présence ; Probable : probabilité forte de présence ; Certaine : observation de l'espèce sur le périmètre.

II.7 Crustacés

Une espèce à enjeu fort est présente sur l'aire d'étude immédiate : l'Ecrevisse à patte blanche. Elle a été observée en avril 2016 et est notée présente sur les adoux du marais des Iscles.

L'Ecrevisse à pattes blanches est une espèce aquatique grégaire très exigeante. Elle affectionne les eaux douces, peu profondes, d'une excellente qualité, fraîches et bien oxygénées avec une température relativement constante (15-18°C). Elle apprécie les milieux riches en abris variés, la protégeant du courant ou des prédateurs : fonds caillouteux ou pourvus de blocs sous lesquels elle se dissimule au cours de la journée, sous-berges avec racines, cavités, herbiers aquatiques ou bois morts. Il lui arrive également d'utiliser un terrier dans les berges meubles en hiver.

Comme pour le Campagnol amphibie, la préservation de l'Adoux du Fontanil et de sa bordure (structure de la végétation, des berges et de la qualité de l'eau) représente un enjeu fort pour cette espèce.

ESPÈCES DE CRUSTACES POTENTIELS A ENJEUX – ZONE D'ETUDE IMMEDIATE							
Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statut Natura 2000	Statut de rareté Liste rouge nationale	Habitat	Enjeu local de conservation	Présence sur la zone d'étude
Écrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	PN1	DH2, DH4	Vulnérable	Cours d'eau de bonne qualité	Fort	Certaine

Protection : Arrêté du 18 janvier 2000 modifiant l'arrêté du 21 juillet 1983 relatif à la protection des écrevisses autonomes.
Directive Habitats : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune (biologie) et de flore sauvage, plus généralement appelée Directive « Habitats-Faune-Flore » ou encore « Directive Habitats ».
Liste rouge nationale : Liste rouge UICN des espèces menacées en France. Crustacés d'eau douce de France métropolitaine (2012).
Enjeu local de conservation : À dire d'expert. De manière globale, l'enjeu local de conservation résultera de la comparaison et de la mise en perspective de la valeur patrimoniale des espèces à différentes échelles (locale à globale) et des risques et menaces qui pèsent sur celle-ci, également à l'échelle locale et globale.
Probabilité de présence de l'espèce : Certaine = espèce recensée sur la commune ; Très probable = espèce présente sur la commune (présence quasi-certaine) ; Probable = espèce jugée potentielle sur la commune au vu des habitats présents ; Possible = présence de l'espèce de manière irrégulière ou de simple passage.

PRESENTATION DES INTERETS ECOLOGIQUES DU SITE PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX

Trois grands ensembles forment la zone d'étude immédiate et sa périphérie. Il s'agit de :

- **Milieux rudéraux**, comprenant le plan d'eau et ses abords ainsi que la friche autour du chenil (présence de talus, tas de terres et autres matériaux inertes, d'anciennes voiries, etc.). C'est l'habitat majoritaire de la zone d'étude immédiate ;
- **Milieux agricoles** : prairie pâturée par des équins (à l'est du plan d'eau) ;
- **Milieux « humides »** localisés principalement en périphérie (limites sud et nord du site).

Ces grands ensembles sont décrits succinctement et illustrés ci-après.



Plan d'eau présentant un petit potentiel pour les oiseaux d'eau (en pêche notamment) et localement favorable à la reproduction du Crapaud commun. Il constitue également une zone de chasse potentielle pour des chiroptères. Toutefois le plan d'eau reste très artificialisé au niveau de ses berges.



Végétation aquatique en bordure du plan d'eau favorable aux amphibiens. Les rares petits secteurs enrochés et végétalisés offrent des habitats pour quelques espèces d'insectes, amphibiens et même poissons (nurseries), même si ces secteurs présentent de faibles surfaces.



Adoux du Fontenil, favorable au Campagnol amphibie, à l'Ecrevisse à pattes blanches et à l'Agriion de Mercure. Les amphibiens peuvent aussi l'utiliser localement, dans les secteurs les plus calmes.



Plantation arborée pouvant être favorable à des oiseaux ubiquistes des parcs et jardins.



Friche rudérale du Chenil, favorable aux reptiles et aux insectes thermophiles



Prairie pâturée entrecoupée de haies,
favorables à la Pie grièche écorcheur et au Moineau friquet

Photos prises dans la zone d'étude – ECOTER, 2016

CONCLUSION DU PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

La zone d'étude présente des milieux globalement assez artificialisés. Toutefois, elle s'insère dans un contexte environnemental très riche et varié, du fait d'influences montagnardes et de remontées méditerranéennes conjuguées. Suite aux premiers passages des experts et aux recherches bibliographiques, **plusieurs enjeux écologiques sont pressentis** :

- **Au sud**, le site est en limite du **Petit Buëch**, qui **concentre les zonages environnementaux** : présence d'un périmètre **NATURA 2000 relevant de la Directive européenne « Habitats, Faune, Flore »**, d'une **ZNIEFF type 1** et d'une **ZNIEFF type 2** qui se recoupent. Ces périmètres soulignent le fonctionnement en tresse du cours d'eau avec une dynamique de milieux torrentiels très particulière. Ces périmètres constituent l'amont d'une longue zone de protection le long du Buëch et de ses affluents qui s'étend jusqu'à Sisteron.
- **Au nord**, le site est en limite d'une zone humide, gérée par le CEN PACA pour la commune de Veynes, « le Marais des Iscles ». Un plan de gestion est actuellement en cours de rédaction par le CEN PACA. Plusieurs espèces animales et végétales porteuses d'un intérêt patrimonial significatif sont recensées au sein de cette zones humide et des échanges peuvent avoir lieu avec le petit Buëch et/ou avec la zone d'étude immédiate même si cette dernière présente des milieux majoritairement sous forte influence anthropique.
- **Les zones humides font l'objet d'une réglementation spécifique** (compensation en cas de dégradation ou de destruction).
- **Trame verte et bleue** : le site s'insère dans une **trame bleue de très bonne qualité à préserver, le Petit Buëch**.
- Pour chaque groupes faunistiques et floristique, les éléments suivants ont être synthétisés :
 - **Flore** : la végétation est très artificialisée ou sous influence anthropique. **Faible probabilité de présence d'espèces patrimoniales**.
 - **Oiseaux** : l'enjeu semble relativement faible au niveau du plan d'eau, de ses abords ainsi qu'au niveau de la friche rudérale vers le chenil mais potentiellement **fort au niveau de la prairie pâturée : présence de la Pie grièche écorcheur et du Moineau friquet et d'une héronnière à proximité, sensible au dérangement**.
 - **Chiroptères**, la zone d'étude peut être fréquenté par de nombreuses espèces soit pour longer les lisières arborées et arbustives (structures guides de déplacement et/ou de chasse), soit pour chasser (forte attractivité potentielle du Plan d'eau). Une **colonie importante de Grand Rhinolophe** est connue au sein de **l'église de Veynes**.
 - **Mammifère** : présence du **Campagnol amphibie au sein du marais des Iscles** (enjeu « fort »). La **préservation des bordures de l'Adoux du Fontanil** (structure de la végétation, des berges et de la qualité de l'eau) est à prendre en compte.
 - **Reptiles** : les espèces potentielles sont relativement communes. **L'intérêt global est à priori faible**.
 - **Amphibiens** : **reproduction du Crapaud commun au sein du plan d'eau. Attractivité des petites invaginations** présentant blocs de pierre, quelques roseaux et autres végétations en bordure.
 - **Insectes** : **potentialité de présence de l'azuré du Serpolet dans la friche thermophile autour du chenil**. Présence de la **Laineuse du prunier en bordure de la piste d'accès à la parcelle d'extension du camping** (zone de travaux en cours). **Un balisage préventif immédiat** serait à mettre en œuvre pour sécuriser la station.
 - **Crustacés** : présence de l'Ecrevisse à patte blanche dans l'Adoux du Fontenil. Comme pour le Campagnol amphibie, **les bordures de l'Adoux** (structure de la végétation, des berges et de la qualité de l'eau) sont à préserver (maintien d'un espace tampon suffisant).

BIBLIOGRAPHIE

- ACEMAV coll., Duguet R. & Melki F. ed., 2003** - *Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480 p.
- ARTHUR L. et LEMAIRE M., 2015** – *Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Editions Biotope, Muséum national d'Histoire naturelle, 2^{ème} édition, 544 p.
- BARATAUD, 2012** – *Écologie acoustique des Chiroptères d'Europe. Identification des espèces, étude de leurs habitats et comportements de chasse*. Ed. Biotope. 343 p.
- C.O.R.A. (Centre Ornithologique Rhône-Alpes Région) Collectif, 2003** – *Oiseaux de la Drôme. Atlas des oiseaux nicheurs de la Drôme*. C.O.R.A. éditeur, Lyon.
- C.O.R.A. (Centre Ornithologique Rhône-Alpes Région) Collectif, 2003** – *Les oiseaux nicheurs en Rhône-Alpes. Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes, 1977-2000*. C.O.R.A. éditeur, Lyon.
- FLITTI A., KABOUCHE B., KAYSER Y. & OLIOSO G., 2009** – *Atlas des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. LPO PACA. Delachaux et Niestlé, Paris, 544p.
- FLITTI A. (LPO PACA) & VINCENT-MARTIN N. (CEN PACA), 2013** – *Liste Rouge des Oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur – Version mise en ligne*. Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement & Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 4 p.
- JULVE Ph., 1998 ff.a.** – *Baseflor. Index botanique, écologique et chorologique de la Flore de France*. Version [30/10/2015]. Programme Catminat. <http://perso.wanadoo.fr/philippe.julve/catminat.htm>
- JULVE Ph., 1998 ff.b.** – *Baseveg. Répertoire synonymique des groupements végétaux de France*. Version [30/10/2015]. Programme Catminat. <http://perso.wanadoo.fr/philippe.julve/catminat.htm>
- LAMBRET P., BENCE S., BLANCHON Y., BRAU Y., DELERY C. & DURAND E., 2013** – *Liste Rouge des Odonates de Provence-Alpes-Côte d'Azur* – Version mise en ligne. Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement & Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 4 pp.
- LESCURE J. & MASSARY J.-C. (coords), 2012** – *Atlas des Amphibiens et Reptiles de France*. Biotope, Mèze ; Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité), 272 p.
- RAMEAU J.-Cl., CHEVALLIER H., BARTOLI M. & GOURC J., 2001** – *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats forestiers*. La Documentation Française, Paris, 1 et 2, 339 p. + 423 p.
- SARDET E. & BERNARD D., 2004** – *Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes par domaines biogéographiques*. Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques, 9 : 125-137
- TISON J.-M. & DE FOUCAULT B. (Coords), 2014** – *Flora Gallica*. Flore de France. Biotope, Mèze, xx + 1196 p.
- TISON J.-M., JAUZEIN Ph., MICHAUD H., 2014** – *Flore de la France méditerranéenne continentale*. Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles. Naturalia Publications, 2078 p.
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011** – *La liste rouge des espèces menacées de France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine*. Paris, France.
- UICN France, MNHN & OPIE & SEF, 2012** – *La liste rouge des espèces menacées de France – Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine*. Paris, France
- UICN France, MNHN & SHF, 2009** – *La liste rouge des espèces menacées de France – Chapitre Reptiles et amphibiens de France métropolitaine*. Paris, France.
- UICN France, MNHN & SHF, 2009** – *La liste rouge des espèces menacées de France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine*. Paris, France.
- VACHER J.P & GENIEZ M., (coords) 2010** – *Les Reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p.